



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°25-2023-064

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

DDFIP du Doubs /

25-2023-05-02-00008 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de Madame Jocelyne GANDOIS, comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Besançon (4 pages) Page 3

25-2023-05-01-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (1 page) Page 8

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations /

25-2023-04-27-00009 - Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne n°SAP 500001631O2 Besançon (3 pages) Page 10

Direction Départementale des Territoires du Doubs / ERNF

25-2023-05-03-00001 - Arrêté autorisant la commune de OSSE à défricher des bois situés sur le territoire de OSSE (2 pages) Page 14

DREAL Bourgogne Franche-Comté / Service Prévention des Risques

25-2023-05-02-00001 - Arrêté préfectoral établissant les projets de création des sections d'information sur le sol dans le département du Doubs (6 pages) Page 17

Préfecture du Doubs /

25-2023-05-02-00004 - AP accordant dérogation relative aux mesures de police applicables sur l'aérodrome COURCELLES 13 et 14 mai 2023 à l'occasion du 907^{me} anniversaire de l'association de la plateforme du pays de Montbéliard (3 pages) Page 24

25-2023-05-03-00002 - AP habilitation funéraire pour le compte de la SAS JNM MARBRERIE FRANZI 5366 rue de la combe du puits Ecole Valentin (2 pages) Page 28

25-2023-05-02-00002 - AP SAP de Courcelles-les-Montbéliard 2023 (6 pages) Page 31

25-2023-05-02-00009 - AP SAP de Courcelles-les-Montbéliard 2023 (7 pages) Page 38

25-2023-05-02-00005 - ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE ADJOINT HONORAIRE A M. GUEZ CHARLES (1 page) Page 46

25-2023-05-02-00007 - ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE ADJOINT HONORAIRE A M. VERNIER PATRICE (1 page) Page 48

25-2023-05-02-00006 - ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE ADJOINT HONORAIRE A MME MILLET NEE FOUILLOUX MARYSE (1 page) Page 50

25-2023-05-02-00003 - Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département du Doubs (12 pages) Page 52

DDFIP du Doubs

25-2023-05-02-00008

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de Madame Jocelyne GANDOIS, comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Besançon



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BESANCON

La comptable , responsable du service des impôts des entreprises de Besançon,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Mme Céline LAMBEY, inspectrice ,
en l'absence du chef de service
- M.Guillaume DORMOY , inspecteur,
en l'absence du chef de service

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à

- Mme Céline LAMBEY, inspectrice ,adjointe

en présence du chef de service

- M.Guillaume DORMOY , inspecteur, adjoint

en présence du chef de service

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 40 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 40 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 8 mois et porter sur une somme supérieure à 40 000 €.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Thomas MAIGROT	Laure VOLLE	
----------------	-------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Alain BRIOT	Sylvie CHALET	Claudine CHATEAU
Nathalie CONSTANT	Thierry COURBET	Cyrille DENIS
Delphine DUBOZ	Thanh Thuy GUYOT	Marc HIRTZLIN
Valérie KLEIN	Pierre LAFAY-VAUCHEZ	Eric LALANNE
Eric LECLERC	Marie LIMOUSIN	Blandine MENY
Corinne MEUTELET	Catherine PERRUCHE	Colette PETITJEAN
Stéphane POSTIF	Pierre RICADAT	Marinette ROUGEOT
Pauline SALLES	Philippe SANDIER	Christian TAVERNE
Marie-Catherine VALLET-DUBIEF	Paul-Arthur REIG	

3°) dans la limite de 2 000 € les agents des finances publiques désignés ci-après :

Axelle BARBE	Patricia HEBOYAN	Sabine ROUVET
--------------	------------------	---------------

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Guillaume DORMOY	Inspecteur	40 000,00 €	8 mois	40 000,00 €
Nathalie CONSTANT	Contrôleuse principale	10 000,00 €	3 mois	10 000,00 €
Thanh-Thuy GUYOT	Contrôleuse	10 000,00€	3 mois	10 000,00 €
Eric LALANNE	Contrôleur principal	10 000,00 €	3 mois	10 000,00 €
Stéphane POSTIF	Contrôleur	10 000,00 €	3 mois	10 000,00 €
Marie-Catherine VALLET DUBIEF	Contrôleuse principale	10 000,00 €	3 mois	10 000, 00 €
Axelle BARBE	Agente	2 000,00€	3 mois	10 000,00€

Article 5

Le présent arrêté prend effet le 02/05/2023 et sera publié au recueil des actes administratif du département du DOUBS .

A Besançon, le 02/05/2023

La Responsable du service des impôts des entreprises .

Jocelyne GANDOIS

DDFIP du Doubs

25-2023-05-01-00001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts

Direction départementale des finances publiques du Doubs

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
GANDOIS Jocelyne BOUILLON Isabelle	Service des Impôts des Entreprises : BESANÇON MONTBELIARD
PIERROT Thierry DESMARQUOY Emmanuel MARECHAL Bruno	Service des Impôts des Particuliers : BESANÇON MONTBELIARD PONTARLIER
BRIQUEZ Claude, responsable par intérim	Service des Impôts des Particuliers MORTEAU
LAURENT-DOINEAU Marie-Armelle GAILLARD-MINY Anne	Pôles Pôle de contrôle et d'expertise Pôle de recouvrement spécialisé
GUEMIN Jean-Luc	Pôle National de Contrôle à Distance
PERNOT René CATHELIN Nicolas MERRIEN Solveig, responsable par intérim	Brigades pôle de contrôle revenus et patrimoine 1ère brigade départementale de vérification 2ème brigade départementale de vérification
PERNOT René	Cellule de contrôle sur pièces des particuliers
LOPES Manuel MARTZOLFF Patricia LEMBERET Laurence	Services fonciers Service de publicité foncière et d'enregistrement BESANCON 1 Service de publicité foncière et d'enregistrement MONTBELIARD Service départemental des impôts fonciers

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

25-2023-04-27-00009

Récépissé de déclaration modificative d'un
organisme de services à la personne n°SAP
500001631O2 Besançon



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations**

**Récépissé de déclaration modificative
d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le N° SAP 500001631
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Références :

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu l'arrêté n° 25-2022-12-01-00004 du 1er décembre 2022 portant récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2023-01-23-00001 du 23 janvier 2023, portant subdélégation de signature à Monsieur Jérôme RUEFF, adjoint au chef du service Emploi-Solidarités,

Vu l'arrêté n° 25-2023-04-25-00011 du 25 avril 2023 portant renouvellement automatique d'agrément de services à la personne,

Le Préfet du Doubs et par subdélégation, la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs,

CONSTATE,

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP du Doubs, le 28 février 2023 par Monsieur Guillaume RICHARD en qualité de responsable pour l'organisme « O2 Besançon », dont le siège social est situé 20 Avenue Carnot – 25000 Besançon.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de « O2 Besançon », sous le numéro SAP500001631.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative selon les mêmes modalités que la déclaration initiale.

DDETSPP du Doubs

Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi - BP 91705 – 25043 Besançon cedex - Standard : 03 39 59 57 00



La structure exerce son activité selon les modes et sur les départements indiqués :
Les activités déclarées sont les suivantes :

• **Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire)**

- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, (*)
- Assistance administrative à domicile,
- Entretien de la maison et travaux managers,
- Garde d'enfants de plus de 3 ans,
- Livraison de course à domicile, (*)
- Préparation de repas à domicile,
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toiletteage),
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile.

• **Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'Etat sur le département du Doubs (25)**

- Accompagnement des enfants de moins de 3 ans ou des enfants de moins de 18 ans en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (modes prestataire et mandataire), (*)
- Garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (modes prestataire et mandataire,)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (incluant garde malade sauf soins) (mode mandataire),
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins) (mode mandataire),
- Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante) (mode mandataire), (*)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (mode mandataire), (*)

• **Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation du Conseil départemental (mode prestataire)**

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (incluant garde malade sauf soins) (département 25),
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (incluant garde-malade sauf soins) (département 25),
- Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante) (département 25), (*)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (département 25), (*)

(*)A la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de service incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations**

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) ou une autorisation (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de l'agrément ou l'autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Fait à Besançon, le 27 avril 2023

Pour le Préfet du Doubs
et par délégation de la directrice
départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Doubs
L'adjoint au chef du service Emploi-Solidarités

Jérôme RUEFF



DDETSPP du Doubs

Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi - BP 91705 - 25043 Besançon cedex - Standard : 03 39 59 57 00

Direction Départementale des Territoires du
Doubs

25-2023-05-03-00001

Arrêté autorisant la commune de OSSE à
défricher des bois situés sur le territoire de OSSE

**Arrêté N°
AUTORISANT LA COMMUNE DE OSSE A DÉFRICHER DES BOIS SITUÉS
SUR LE TERRITOIRE DE OSSE**

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L 214-13, L 214-14, L 341-1 à L 341-10, R 214-30 et R 214-31 ;
Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination du Préfet du Doubs – M. COLOMBET (Jean-François) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2023-04-07-00003 du 7 avril 2023 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2023-04-12-00001 du 12 avril 2023 portant subdélégation de signature de M. Patrick VAUTERIN, Directeur départemental des territoires du Doubs à ses collaborateurs ;
Vu la demande présentée par la commune de OSSE, enregistrée à la Direction Départementale des Territoires du Doubs le 13 avril 2023 tendant à obtenir l'autorisation de défricher 0,1485 ha de bois situés sur le territoire de la commune de OSSE ;
Vu l'accusé réception du dossier complet à la date du 13 avril 2023 ;
Vu l'avis favorable de l'ONF en date du 20 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichement qu'aucun motif de refus mentionné à l'article L 341-5 du Code Forestier ne peut être retenu ;

CONSIDÉRANT que les terrains, objet de la présente autorisation de défrichement, se caractérisent par un enjeu économique, un enjeu social et un enjeu écologique faible, ce qui génère un coefficient multiplicateur de 1 au titre de la compensation ;

ARRÊTE

Article 1er : Est autorisé le défrichement de 0,1485 ha de bois situés sur la commune de OSSE dont les références cadastrales sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface cadastrale totale en ha	Surface à défricher en ha
OSSE	C	545	0,0700	0,0700
OSSE	C	546	0,0785	0,0785
TOTAL				0,1485

en vue de la création de deux terrains à bâtir.

Article 2 : La présente autorisation est subordonnée, au titre de la compensation :

- à l'exécution, sur d'autres terrains, des travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondante à la surface défrichée soit sur une surface d'au moins 0,1485ha (*acte d'engagement des travaux à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an pour approbation – voir annexe 1*) ;
ou

- au versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB) d'une compensation financière de 1 000 €^① (déclaration du choix de verser au FSFB l'indemnité équivalente à retourner à la DDT/UNF, le cas échéant, dans un délai d'un an – voir annexe2).

- En l'absence de retour de l'annexe 1 ou de l'annexe 2, dûment complétée et signée, dans un délai de un an à compter de la notification de la présente décision, il sera procédé à la mise en recouvrement d'office de l'indemnité compensatoire de 1 000 € au profit du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Article 3 : La validité de la présente autorisation de défrichement est de 5 ans.

Article 4 : L'affichage de présente décision, visible de l'extérieur, sera assuré par le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- sur le terrain, quinze jours au moins avant le début de l'opération de défrichement et pendant toute sa durée ;
- en mairie de situation des terrains à défricher, quinze jours au moins avant le début de l'opération de défrichement et pendant une durée de deux mois.

En outre, le bénéficiaire tiendra à disposition dans la mairie concernée le plan cadastral des parcelles à défricher. Mention en sera faite sur les affiches déposées en mairie et sur le terrain.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.


Les tiers peuvent contester la présente décision devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de la date la plus tardive entre l'affichage sur le terrain et l'affichage en mairie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de OSSE, le Directeur départemental des territoires du Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la mairie de OSSE.

Fait à Besançon, le 3 mai 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires
Et par subdélégation


Frédéric CHEVALLIER
Chef de l'unité nature, forêt

^① Calcul du montant équivalent pour les travaux sylvicoles et la compensation financière =
0,1485 (surface défrichée en ha) x 1,5 (coefficient multiplicateur) x 1 000 € + 2 000 € (coût moyen de mise à disposition du foncier en €/ha + coût moyen d'un boisement en €/ha) = 445,50 €.
Nota : le montant ne peut être inférieur à 1 000 € qui correspond au coût de mise en place d'un chantier de reboisement.

DREAL Bourgogne Franche-Comté

25-2023-05-02-00001

Arrêté préfectoral établissant les projets de
création des sections d'information sur le sol
dans le département du Doubs



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
DU ... 2 MAI 2023**

**ETABLISSANT LES PROJETS DE CREATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS DANS LE
DÉPARTEMENT DU DOUBS**

LE PRÉFET DU DOUBS
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU les articles L 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement ;

VU les articles L 556-2, R 556-2 et 3 du code de l'environnement ;

VU les articles R 125-23 à R 125-27 du code de l'environnement ;

VU les articles R 125-41 à R 125-47 du code de l'environnement ;

VU les articles R 151-53 et R 161-8 du code de l'urbanisme ;

VU l'article R 410-15-1 du code de l'urbanisme ;

VU les articles R 431-16 et R 442-8-1 du code de l'urbanisme ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;

VU le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe PORTAL administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00006 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral 25-2020-09-17-008 du 17 septembre 2020 de classement des SIS ;

Adresse postale : 5 voie Gisele Halimi - BP 31269 - 25005 BESANCON Cedex
Tél : 03 39 59 62 00
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

CONSIDÉRANT que les secteurs d'information sur les sols ont pour objectif d'améliorer l'information du public sur les sites pollués et d'encadrer la reconversion sur de tels sites en définissant les règles essentielles à respecter dans la mise en œuvre des projets de construction et d'aménagement afin de préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les services de l'État sont régulièrement informés de l'existence de terrains sur lesquels une pollution avérée des sols a été identifiée, que celle-ci est compatible avec l'usage déterminé mais qu'elle rend nécessaire la réalisation d'études et la mise en place de mesures de gestion de la pollution en cas de changement d'usage ;

CONSIDÉRANT que, conformément au R 125-42 du code de l'environnement, le dossier portant sur le projet de création de secteurs d'information sur les sols (SIS), qui va être soumis à la consultation des collectivités territoriales concernées, est complet ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents d'information des collectivités mis à disposition par le ministère de la transition écologique et solidaire permettent une information complète des collectivités sur le dispositif SIS ;

CONSIDÉRANT que la liste des secteurs d'information sur les sols doit être révisée régulièrement et que le précédent arrêté préfectoral de classement des SIS date de plus d'une année ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les projets de création, modification ou suppression de secteurs d'information sur les sols établis par les services de l'État pour l'année 2023 sur le territoire du département du Doubs, sont :

Commune	Nom du site	Identifiant SIS
Arbouans	Eiffage	SSP00034650101
Audincourt	Secteur ancienne gare	SSP40845040101
Audincourt	Ancien site ONYX (secteur ancienne gare)	SSP4493940101
Audincourt	Stockage d'une cuve aérienne de GPL (secteur des forges « Le Patouillet »)	SSP4562950101
Baume-les-Dames	Imprimerie Moderne de l'Est – friche NECCHIE	SSP4566120101
Besançon	ALTEC (partie Ouest)	SSP4494560101
Besançon	LIP	SSP4494610101
Besançon	Longchamp Carreaux	SSP4512580101
Besançon	Neo Typo	SSP4509080101
Bonnetage	SAS Polissage Brun	SSP38456080101
Colombier Fontaine	SOFA – Compagnie des sièges (ex BAUMANN) (complément au Nord de la rue de la Chaiserie)	SSP38411410201

Colombier Fontaine	SOFA – Compagnie des sièges (ex BAUMANN) (complément au Sud de la rue de la Chaiserie)	SSP38469160101
Damprichard	FMI (FLAMINAIRE MYON INTERNATIONAL)	SSP4495260201
Etupes	Vauthier et cie	SSP00116800101
Montbéliard	Bolloré Energie	SSP00035080101
Morteau	Bourbon Automotive Plastics (pour partie, ouest du site)	SSP4496880101
Morteau	Bourbon Automotive Plastics (pour partie, est du site)	SSP4496880102
Ornans	Tricotage Confections d'Ornans	SSP4509680101
Pierrefontaine-les-Varans	BOITEUX JEAN	SSP4458840101
Pont-de-Roide	Dantherm	SSP00116760101
Pontarlier	Ilot Saint Pierre - Ateliers municipaux	SSP38450150101
Pontarlier	Ilot Saint Pierre – Anciens abattoirs	SSP40844550101
Pontarlier	Ilot Saint-Pierre – Ancienne caserne de pompiers	SSP40844560101
Pontarlier	Ilot Saint-Pierre – Ancien atelier mécanique / garage global	SSP38419360101
Quingey	Ile Simon	SSP4461840101
Roche-lez-Beaupré	Automobiles Pièces Services (APS)	SSP4497530101
Roulans	Relais des Trouillets	SSP00120080101
Seloncourt	Station service TOTAL	SSP00118080101

L'annexe 1 détaille chacun de ces secteurs d'information sur les sols.

Article 2

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée d'informer les collectivités territoriales des projets de SIS listés à l'article 1 les concernant.

Article 3

Les collectivités consultées disposent d'un délai de deux mois à compter de la date du courrier d'information qui leur sera adressé pour proposer, le cas échéant, des modifications et compléments, notamment sur la base des informations relatives à l'état des sols dont elles ont connaissance. A l'issue de ce délai, une absence de réponse vaudra accord.

Article 4

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée d'informer les propriétaires des projets de SIS listés à l'article 1 les concernant, et d'organiser la participation du public.

Article 5

Le présent arrêté préfectoral est publié sur le site internet de la préfecture du Doubs à compter de sa signature et jusqu'à la publication du nouvel arrêté préfectoral de classement des secteurs d'information sur les sols.

Article 6

Les secteurs d'information sur les sols suivants, précédemment classés via l'arrêté préfectoral sus-visé ne sont pas modifiés :

Commune	Dénomination SIS	Identifiant SIS
Chalezeule	Société de location, d'entretien et de conditionnement (SLEC)	25SIS05628
L'Isle-sur-le-Doubs	GFD L'ISLE SUR LE DOUBS	25SIS05629
Audincourt	Ancienne usine à gaz	25SIS05642
Besançon	Ancienne usine à gaz	25SIS05643
Besançon	BP Casamène	25SIS05644
Besançon	RAFFINERIE DU MIDI	25SIS05645
Saint-Hippolyte	SODEX HUART ROLAND	25SIS05656
Besançon	ZENITH Précision	25SIS05657
Chemaudin-et-Vaux	SMAC ACIEROID	25SIS05659
Deluz	CAGB BASSIN ACCOSTAGE (Deluz)	25SIS05661
Dasle	Malnati	25SIS05678
Seloncourt	WITTMER	25SIS05690
Sochaux	ENI France	25SIS05692
Morteau	École primaire Sainte-Jeanne d'Arc	25SIS05708
Le Russey	SCIERIE DES RONDEYS	25SIS05728
Les Fins	PREVAL HD broyage déchets verts	25SIS05812
Colombier-Fontaine	COMPAGNIE DES SIEGES (ex BAUMANN)	25SIS05813
Le Bélieu	Stockage de broyats du Bélieu	25SIS05814

Commune	Dénomination SIS	Identifiant SIS
Levier	Levier Industrie SAS Composants Mécaniques	25SIS05815
L'Isle-sur-le-Doubs	Usines JAPY	25SIS05816
Dambenois	DECHARGE DE DAMBENOIS	25SIS05942
Seloncourt	DORCY	25SIS06688
Sainte-Suzanne	SOCIETE NOUVELLE L'EPEE	25SIS06863
Dasle	PERRIN MANUTENTION	25SIS06876
Pontarlier	THEVENIN DUCROT	25SIS06915
Sainte-Suzanne	Société Nouvelle GRANDJEAN	25SIS06916

Article 7

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication :

- par la voie d'un recours administratif auprès de la préfecture du Doubs. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent de Besançon,
- par la voie du recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : « www.telerecours.fr ».

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture du Doubs et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Philippe PORTAL

Annexe 1 : fiches d'information sur les projets de secteur d'information sur les sols

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00004

AP accordant dérogation relatif au mesures de police applicables sur l'aAérodrome COURCELLES 13 et 14 mai 2023 à l'occasion du 907me anniversaire de l'association de la plateforme du pays de Montbéliard



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

ARRETE n° 25-2023-

accordant **dérogation** à l'arrêté préfectoral n°2012328-0017 du 23 novembre 2012
relatif **aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard**
le week-end du **13 et 14 mai 2023**
à l'occasion du 90ème anniversaire de l'association de la plateforme du pays de Montbéliard

Le préfet du Doubs,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

- VU** le code des transports, notamment ses articles L.6341 et suivants, et R.213 et suivants ;
- VU** le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs - M. COLOMBET (Jean-François) ;
- VU** l'arrêté n° 25-2023-01-24-00005 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète, directrice du Cabinet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012328-0017 du 23 novembre 2012 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome du Pays de Montbéliard situé à Courcelles-les-Montbéliard ;
- VU** la demande formulée par le président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard, en date du 27 février 2023, pour modification temporaire de l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Courcelles les Montbéliard en vue de l'organisation du 90ème anniversaire de l'association de la plateforme du pays de Montbéliard le week-end du 13 et 14 mai 2023 ;
- VU** l'avis favorable, en date du 17 avril 2023, du directeur régional des douanes et droits indirects de Franche-Comté ;
- VU** l'avis favorable, en date du 21 mars 2023 du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;
- VU** l'avis favorable, en date du 8 mars 2023, du commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières Est ;
- VU** l'avis favorable en date du 24 avril 2023 de M. le maire de Courcelles les Montbéliard ;
- SUR** proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : la dérogation à l'arrêté préfectoral n° 2012328-0017 du 23 novembre 2012, relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de COURCELLES-les-MONTBELIARD est accordée à Monsieur le représentant le syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard – hôtel communautaire – 8 avenue des alliés BP 98407 Montbéliard cedex, le week-end des 13 et 14 mai 2023, à l'occasion du 90ème anniversaire de l'association de la plateforme du pays de Montbéliard.

ARTICLE 2 : les prescriptions suivantes de la **direction zonale de la police aux frontières Est** devront être strictement appliquées :

- les utilisateurs habituels de la plate-forme devront avoir été sollicités
- aucun aéronef ne devra être mise en route ou laissé moteur tournant dans cette extension de la zone publique
- l'arrêté de police devra être notifié temporairement selon les plans du dossier sécurité MANIF du 05/03/2023 annexés
- les services de l'aviation civile devront avoir été informés.

ARTICLE 3 : la **direction de la sécurité de l'aviation civile du nord-est** autorise la modification temporaire de l'arrêté de police applicable sur l'aérodrome selon le plan et en appliquant les mesures figurant dans le dossier de demande. La zone déclassée respectera la délimitation précisée sur le plan transmis par avance à mes services, avec la contrainte d'une distance minimale de 100 mètres du bord de la piste la plus proche, et ce pour les 13 et 14 mai 2023. Un système de barrière délimitant la zone côté piste sera mis en place par l'organisateur qui s'assurera de son étanchéité.

ARTICLE 4 : Cette dérogation est valable **exclusivement pour le week-end du 13 et 14 mai 2023**.

ARTICLE 5 : Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé à la Brigade de Police Aéronautique de Metz (Tél : 03.87.62.03.43) ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, au PC CIC DZPAF METZ (Tél : 03.87.64.38.00) qui détient les coordonnées du fonctionnaire de permanence.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais suivants :

- un recours gracieux adressé au pôle polices administratives, direction des sécurités de la préfecture du Doubs ;
- un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – DLPAJ– Place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08
- un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier - 25000 BESANCON. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Il devra être joint impérativement à l'appui du recours une copie de la décision contestée et, le cas échéant, tout document utile à l'instruction de la requête.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision administrative contestée.

ARTICLE 7 : la directrice de cabinet, du préfet du Doubs, le directeur de l'aviation civile Nord-Est, le directeur zonal de la police aux frontières Est, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Montbéliard,
- M. le maire de Courcelles les Montbéliard,
- M. le directeur régional des douanes et droits indirects de Franche-Comté,
- M. le président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard.

Besançon le 2 mai 2023
Pour le préfet, par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet

Signé ;

Saadia TAMELIKECHT

Préfecture du Doubs

25-2023-05-03-00002

AP habilitation funéraire pour le compte de la
SAS JNM MARBRERIE FRANZI 5366 rue de la
combe du puits Ecole Valentin



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

Arrêté N°RAA portant **habilitation funéraire**
pour le compte de la **SAS JNM MARBRERIE FRANZI**
5366 rue de la combe du puits 25480 ECOLE VALENTIN

Le préfet du Doubs
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2223-23, L2223-41, L2223-43 et R2223-56 à R2223-65 ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire n°169 C du 15 mai 1995 ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs - M. COLOMBET (Jean-François) ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00005 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète, directrice du Cabinet ;

VU la demande en date du 19 avril 2023 formulée par Messieurs Julien CUNI président, et Maxime BANDELIER directeur général de la SAS JNM MARBRERIE FRANZI située 5366 rue de la combe du puits ZAC de Valentin 25480 ECOLE VALENTIN en vue d'obtenir une habilitation funéraire pour les prestations nécessaires aux exhumations et inhumations ;

Considérant que les attestations de formation pour l'ensemble des personnels devront être adressées à Monsieur le Préfet du Doubs, au plus tard dans les 12 mois à compter de la date de cet arrêté ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

- A R R E T E -

Article 1er : La SAS JNM MARBRERIE FRANZI représentée par Messieurs Julien CUNI président et Maxime BANDELIER directeur général, située 5366 rue de la combe du puits ZAC de Valentin 25480 ECOLE VALENTIN est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes à compter de la date du présent arrêté et pour une durée de 12 mois sous réserve de la production des justificatifs de formation pour l'ensemble du personnel :

✓ fourniture des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations.

✓ Fournitures de personnels nécessaires à l'organisation d'obsèques

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 91
mel : pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

Article 2 : Le numéro d'habilitation est : ROF 23-25-0108

Article 3 : L'habilitation funéraire est valable 12 mois à compter de la date de cet arrêté, et est renouvelable sur demande présentée 2 mois avant l'échéance.

Article 4 : La présente habilitation peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article L 2223.25 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais suivants :

- un recours gracieux adressé au pôle polices administratives, direction des sécurités de la préfecture du Doubs ;
- un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – DLPAJ– Place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08
- un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier - 25000 BESANCON. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Il devra être joint impérativement à l'appui du recours une copie de la décision contestée et, le cas échéant, tout document utile à l'instruction de la requête.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision administrative contestée.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Article 7 : La directrice de cabinet du préfet du Doubs est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée à :

- M. le Maire d'ECOLE-VALENTIN
- M. le directeur de l'ARS Bourgogne Franche-Comté cité Viotte 5 rue Gisèle Halimi 25044 Besançon cedex
- Messieurs CUNY Julien et Maxime BANDELIER représentants la SAS JNM MARBRERIE FRANZI 5366 rue de la combe du puits ZAC de Valentin 25480 ECOLE VALENTIN

Besançon, le 3 mai 2023

Le préfet du Doubs par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet

signé

Saadia TAMELIKECHT

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00002

AP SAP de Courcelles-les-Montbéliard 2023



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

ARRETE N°

portant autorisation d'un spectacle aérien public (SAP) sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard

Le préfet du Doubs,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code de l'aviation civile ;

VU le code des transports ;

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs - M. COLOMBET (Jean-François) ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00005 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète, directrice du Cabinet ;

VU la demande du 5 mars 2023, par M. Pascal FAIVRE, président du comité d'organisation et de coordination, délégation du CA de l'aéroclub du pays de Montbéliard, en vue d'être autorisé à organiser **les 11, 13 et 14 mai 2023, sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard**, un spectacle aérien public ;

VU l'autorisation du président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 20 avril 2023 ;

VU l'avis favorable, en date du 30 mars 2023 du commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières Est ;

VU l'avis favorable, en date du 20 avril 2023 du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

VU l'avis favorable, en date du 27 mars 2023 de l'Etat-major opérationnel Air (EMO Air) du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes ;

VU l'avis favorable de la circonscription interdépartementale de sécurité publique de Montbéliard en date du 29 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du groupement de gendarmerie du Doubs du 20 avril 2023 ;

VU l'avis du service interministériel de défense et de protection civiles du 14 avril 2023 ;

VU l'avis favorable en date du 21 mars 2023 de M. le maire de Courcelles les Montbéliard ;

VU l'avis favorable en date du 27 avril 2023 de Mme le maire de Montbéliard ;

VU l'avis favorable en date du 28 avril 2023 de M. le maire d'Audincourt ;

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 93
pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

1/6

VU les arrêtés signés par le maire d'Arbouans en date du 23 et 27 mars 2023, réglementant la circulation et le stationnement dans le secteur concerné, pour permettre le bon déroulement de la manifestation ;

VU l'arrêté co-signé par les maires de Montbéliard et Courcelles-les-Montbéliard, ainsi que la présidente du conseil départemental en date du 28 avril 2023, réglementant la circulation et le stationnement dans le secteur concerné, pour permettre le bon déroulement de la manifestation ;

VU l'arrêté de la DDT du Doubs en date du 27 avril 2023, portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A36 : fermeture de la bretelle n°7 (sens 2 : Beaune → Mulhouse - sens sortant de l'A36) pendant la durée du meeting aérien ;

CONSIDÉRANT les réunions préparatoires qui se sont tenues les 24 février et 6 avril 2023 en préfecture du Doubs ;

CONSIDÉRANT que la manifestation concernée respecte les conditions prévues à l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : **Monsieur Pascal FAIVRE**, président du comité d'organisation et de coordination, délégation du CA de l'aéroclub du pays de Montbéliard, est autorisé à organiser **un spectacle aérien public sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard, les 11 mai 2023 de 10 h 00 à 20 h 00 (répétitions Patrouille de France), 13 mai 2023 de 13 h 00 à 17 h 00 (répétitions autres équipages et soirée VIP) et 14 mai 2023 de 10 h 00 à 20 h 00 (spectacle aérien public).**

Cette manifestation correspond à un spectacle aérien non simple nécessitant la mise en place de portions d'espace aérien permettant de ségréguer les activités aéronautiques.

ARTICLE 2 : L'intégralité de cette manifestation (organisation, autorisation, déroulement, service d'ordre et de secours) devra se dérouler conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes.

Les zones de parking public, réservées au public, les zones d'évolution des aéronefs seront conformes à ce qui a été annoncé sur les plans fournis à l'appui de la demande d'autorisation et conformément aux prescriptions énoncées lors des réunions préparatoires.

ARTICLE 3 Les règles contenues dans l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes seront mises en œuvre par :

- M. Sylvain PARMENTIER en qualité de directeur des vols,
- M. Jean-Marie CHAVANT, en qualité de directeur des vols suppléant.
- M. Jean-Philippe TANGUY, en qualité de directeur des vols apprenti.

ARTICLE 4 : L'organisateur est tenu de prendre, sous sa responsabilité, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la manifestation aérienne.

La manifestation aérienne comportera :

- des présentations en vol de modèles réduits, vieux avions et avions de voltige
- des parachutistes ambassadeurs de l'Armée de l'Air et de l'Espace
- des présentations en vol de la patrouille de France

- un vol de ballons air chaud (au profit des pilotes de la PAF)

Pendant toute l'évolution des parachutistes, aucun aéronef au sol ne doit être en mouvement et aucun moteur à hélice ne doit être en fonctionnement sur l'aire d'atterrissage majorée d'une bande de 10 mètres. Sur le reste de la zone, chaque pilote d'aéronef muni d'un moyen de radiocommunication, en liaison avec le directeur des vols, doit être en parfaite connaissance des mouvements des parachutistes et doit être prêt à tout moment à cesser son mouvement et à arrêter ses moteurs. Les aéronefs sans moyen de radiocommunication doivent être moteur(s) à l'arrêt.

Le survol des zones publiques et du parking est strictement interdit.

Les parkings suivants ont été identifiés comme parkings spectateurs. Un système de navette pour effectuer la liaison vers l'aérodrome sera mis en place :

- le parking Leclerc, zone commerciale du Pied des Gouttes à Montbéliard
- les parkings de l'Axone sur la commune de Montbéliard
- le parking de Super U à Exincourt

La zone de parking Belchamp prévue initialement est exclue du champ des parkings pour le public de la manifestation aérienne (zone d'interdiction au public sous les zones de survol à basse altitude).

ARTICLE 5 : Les conditions techniques et opérationnelles suivantes de la direction de la sécurité de l'aviation civile du nord-est devront être strictement appliquées :

Adéquation de la plateforme avec les présentations envisagées

Les volumes de présentations décrits sont définis de façon à respecter les restrictions de survol. Les axes de présentation sont identifiables et respectent les distances d'éloignement au public. Les zones d'avitaillement respectent les distances d'éloignement au public. Les planchers des différents volumes respectent les hauteurs définies au SAP.OPS.310 de l'annexe II de l'arrêté du 10/11/2022.

Opérations aériennes

La création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) a été demandée. Le directeur des vols et l'organisateur devront vérifier, avant le début de la manifestation, la publication effective de l'information aéronautique relative à cette ZRT.

Vols de répétitions et de validation

Les vols de répétition et de validation par le directeur des vols pourront avoir lieu dans les conditions suivantes :

- 11 mai 2023 de 10h00 à 20h00 et le 13 mai 2023 de 13h00 à 17h00 ;
- en l'absence de tout public convié à voir évoluer les aéronefs pendant les répétitions ;
- dans les conditions des vols de présentations.

Adéquation de la plateforme avec les présentations envisagées

La zone publique ne pourra être utilisée telle que décrite dans le dossier qu'à la condition qu'un arrêté préfectoral de modification de l'arrêté de police applicable sur l'aérodrome, soit pris.

ARTICLE 6 : Les consignes suivantes habituellement préconisées par la Brigade de Police Aéronautique de METZ devront être strictement appliquées :

Prescriptions particulières

Plan vigipirate : Par mesure de sûreté, le commandant de bord veillera à ce que les candidats aux baptêmes de l'air soient démunis de tout bagage à main ou objet susceptible de dissimuler une ou des armes.

Prescriptions générales

Les autorisations préalables du propriétaire ou du gestionnaire du terrain et l'avis favorable du maire de la commune devront avoir été obtenus.

Une zone réservée sera définie et aménagée conformément au plan élaboré par l'organisateur. La zone réservée ne sera accessible qu'aux participants à la manifestation aérienne et aux responsables de l'organisation ayant en charge le service d'ordre dans cette zone.

La zone publique se situera d'un seul côté de la zone réservée. Cette zone publique sera en conformité avec le plan joint à la demande par l'organisateur.

Un service d'ordre à la charge des organisateurs sera mis en place pour empêcher la pénétration de la zone réservée par des spectateurs. Un service médical ainsi que des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, en rapport avec le type et l'importance de la manifestation, seront également mis en place à la charge de l'organisateur.

Les aéronefs en exposition statique devront être neutralisés de façon à empêcher toute mise en route intempestive et inopinée des groupes moto-propulseurs. Les aéronefs en exposition statique devant effectuer un vol seront obligatoirement tractés pour accéder à l'aire de manœuvre. Toute opération d'avitaillement sera interdite dans l'enceinte de l'exposition statique.

Un briefing sera organisé avant la manifestation à l'initiative du directeur des vols en présence de tous les participants, sans exception. Un contrôle des documents sera effectué et chaque participant devra remettre à cette occasion la fiche de présentation en vol ou la fiche de parachutiste qui lui est propre.

Le directeur des vols prendra toutes dispositions utiles afin de répartir les diverses activités dans le temps et dans l'espace, dans le but d'éviter tout risque d'abordage. Il s'assurera de la conformité des présentations avec le programme et les fiches déposées et approuvées.

La présence à bord d'un aéronef de toute personne n'ayant pas une fonction technique nécessaire à l'exécution du vol est interdite durant la présentation, sauf exceptions spécifiées à l'art. 31 de l'arrêté interministériel du 4.04.96 relatif aux manifestations aériennes.

Le directeur des vols devra interrompre le déroulement de la manifestation si les conditions de sécurité ne sont plus respectées.

***Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé à la brigade de police aéronautique de METZ
(Tél : 03.87.62.03.43)
ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, au PC CIC DZPAF METZ
(Tél : 03.87.64.38.00)
qui détient les coordonnées du fonctionnaire de permanence***

ARTICLE 7 : L'organisateur de la manifestation devra arrêter tout vol à l'annonce ou à l'approche d'un vol sanitaire ou sécuritaire de l'État sur la plateforme.

Les démonstrations et la manifestation seront alors suspendues le temps nécessaire pour l'évacuation sanitaire.

ARTICLE 8 : L'organisateur devra vérifier avant le début de la manifestation qu'un NOTAM a bien été publié pour informer les usagers de l'espace aérien de cette activité et des conditions particulières d'utilisation éventuelle de l'aérodrome.

ARTICLE 9 : Mesures de sécurité et de secours

La Société Est sécurité de Montbéliard assurera la surveillance aux entrées et les contrôles des sacs ainsi que la surveillance des abords du site (20 personnels).
Des bénévoles géreront la circulation du public et les parkings.

Une ambulance sera présente avec deux personnels le 14 mai 2023.

Un poste de secours établi par la SNSM sera intégré au dispositif (18 secouristes).

M. Pascal FAIVRE occupera le poste de référent et responsable de la sécurité.

Des extincteurs adaptés aux risques seront répartis sur le site et plus particulièrement des extincteurs de classe F seront implantés dans les zones de food truck.

Pour des raisons de sécurité, le site de Météo France (www.meteofrance.com) devra être consulté avant la manifestation,

Dans le cadre des mesures "Vigipirate", il est demandé aux organisateurs d'observer une grande vigilance, portant notamment sur d'éventuels sacs ou colis abandonnés.

ARTICLE 10 : Le service départemental des services d'incendie et de secours a émis un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes :

- tous les appareillages et installations techniques devront présenter des garanties de sécurité et de bon fonctionnement et être conformes aux normes ;
- le chargé de sécurité devra tenir à disposition des autorités administratives et de la commission de sécurité l'ensemble des documents relatifs à la sécurité (extraits de registre de sécurité des CTS, attestation de bon montage des CTS y compris podiums, éléments de régie, tours techniques... établis par le responsable du montage des structures, le rapport de l'organisme agréé concernant la vérification des installations électriques.
- le chargé de sécurité devra s'assurer du respect des dispositions relatives aux structures provisoires et démontables ;
- l'accès au site pour les engins d'incendie et de secours ne doit pas être retardé par l'installation des barrières dans les rues. Un agent de sécurité devra être placé aux endroits concernés pour permettre l'accès au site si besoin en déplaçant les barrières amovibles ;
- lors de la demande de secours, l'organisateur devra préciser l'accès des secours et les guider sur le site ;
- veiller à maintenir une hauteur libre de 3,50 mètres minimum en dessous des éléments hauts traversant les voies de circulation (banderoles, guirlandes, fils électriques, suspentes...) afin de permettre le passage des engins de secours et de lutte contre l'incendie ;
- les dispositifs de contrôle d'accès ne devront pas générer une gêne à l'évacuation du public ;
- le DPS de moyenne envergure (18 secouristes) mis en place doit être conforme au référentiel national fixé par l'arrêté du 7 novembre 2006 ;
- s'assurer que les hydrants restent visibles, accessibles et manœuvrables par les services d'incendie et de secours,
- des liaisons téléphoniques mobile sont prévues pour alerter les secours ; elles devront être testées le matin des épreuves, afin de pouvoir joindre et être jointes par les secours publics ; le numéro et le nom d'un interlocuteur unique devront être transmis au SDIS 25 et au SAMU 25 ainsi qu'à l'adresse mail du SIDPC : defense-protection-civile@doubs.pref.gouv.fr.

ARTICLE 11 : Un poste de commandement opérationnel (PCO) sera mis en place le 14 mai 2023. L'ensemble des secours seront coordonnés depuis ce poste.

ARTICLE 12: Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais suivants :

- un recours gracieux adressé au pôle polices administratives, direction des sécurités de la préfecture du Doubs ;

- un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – DLPAJ– Place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08

- un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier - 25000 BESANCON. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Il devra être joint impérativement à l'appui du recours un copie de la décision contestée et, le cas échéant, tout document utile à l'instruction de la requête.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision administrative contestée.

ARTICLE 13 :

La directrice de cabinet du préfet du Doubs, le sous-préfet de Montbéliard, les maires de Courcelles-les-Montbéliard, Arbouans, Audincourt et Montbéliard, le directeur de la sécurité et de l'aviation civile Nord-Est, le commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières à METZ, le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, la cheffe de la circonscription interdépartementale de sécurité publique de Montbéliard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Mme la présidente du conseil départemental du Doubs (DRIT)
- M. le directeur départemental des territoires
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. Chef du service interministériel de défense et de protection civiles
- l'Etat-major opérationnel Air (EMO Air) du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes
- M. le président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard,
- M. le directeur régional d'APRR,
- M. Pascal FAIVRE, organisateur.

Besançon, le 02 mai 2023

Pour le préfet, par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet

Signé

Saadia TAMELIKECHT

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00009

AP SAP de Courcelles-les-Montbéliard 2023



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

ARRETE N°

portant autorisation d'un spectacle aérien public (SAP) sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard

Le préfet du Doubs,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code de l'aviation civile ;

VU le code des transports ;

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs - M. COLOMBET (Jean-François) ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00005 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète, directrice du Cabinet ;

VU la demande du 5 mars 2023, par M. Pascal FAIVRE, président du comité d'organisation et de coordination, délégation du CA de l'aéroclub du pays de Montbéliard, en vue d'être autorisé à organiser **les 11, 13 et 14 mai 2023, sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard**, un spectacle aérien public ;

VU l'autorisation du président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 20 avril 2023 ;

VU l'avis favorable, en date du 30 mars 2023 du commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières Est ;

VU l'avis favorable, en date du 20 avril 2023 du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

VU l'avis favorable, en date du 27 mars 2023 de l'Etat-major opérationnel Air (EMO Air) du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes ;

VU l'avis favorable de la circonscription interdépartementale de sécurité publique de Montbéliard en date du 29 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du groupement de gendarmerie du Doubs du 20 avril 2023 ;

VU l'avis du service interministériel de défense et de protection civiles du 14 avril 2023 ;

VU l'avis favorable en date du 21 mars 2023 de M. le maire de Courcelles les Montbéliard ;

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 93
pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

1/7

VU l'avis favorable en date du 27 avril 2023 de Mme le maire de Montbéliard ;

VU l'avis favorable en date du 28 avril 2023 de M. le maire d'Audincourt ;

VU l'arrêté N°25-2023-05-02-00002 portant autorisation d'un spectacle aérien public (SAP) sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard ;

VU les arrêtés signés par le maire d'Arbouans en date du 23 et 27 mars 2023, réglementant la circulation et le stationnement dans le secteur concerné, pour permettre le bon déroulement de la manifestation ;

VU l'arrêté co-signé par les maires de Montbéliard et Courcelles-les-Montbéliard, ainsi que la présidente du conseil départemental en date du 28 avril 2023, réglementant la circulation et le stationnement dans le secteur concerné, pour permettre le bon déroulement de la manifestation ;

VU l'arrêté de la DDT du Doubs en date du 27 avril 2023, portant réglementation temporaire de la circulation sur l'autoroute A36 : fermeture de la bretelle n°7 (sens 2 : Beaune → Mulhouse - sens sortant de l'A36) pendant la durée du meeting aérien ;

VU l'arrêté du maire de Bart n° 15/2023 en date du 27 avril 2023 interdisant la circulation sur la route forestière – Accès Mont-Bart les 11 et 14 mai 2023 pour les besoins de la manifestation ;

VU l'arrêté du maire de Bavans n° 2023-022 en date du 28 avril 2023 réglementant la circulation dans sa commune du jeudi 11 mai 2023 à partir de 08h00 jusqu'au dimanche 14 mai 2023 à 20h00 ;

CONSIDÉRANT les réunions préparatoires qui se sont tenues les 24 février et 6 avril 2023 en préfecture du Doubs ;

CONSIDÉRANT que la manifestation concernée respecte les conditions prévues à l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Pascal FAIVRE, président du comité d'organisation et de coordination, délégation du CA de l'aéroclub du pays de Montbéliard, est autorisé à organiser **un spectacle aérien public sur l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard, les 11 mai 2023 de 10 h 00 à 20 h 00 (répétitions Patrouille de France), 13 mai 2023 de 13 h 00 à 17 h 00 (répétitions autres équipages et soirée VIP) et 14 mai 2023 de 10 h 00 à 20 h 00 (spectacle aérien public).**

Cette manifestation correspond à un spectacle aérien non simple nécessitant la mise en place de portions d'espace aérien permettant de ségréguer les activités aéronautiques.

ARTICLE 2 : L'intégralité de cette manifestation (organisation, autorisation, déroulement, service d'ordre et de secours) devra se dérouler conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes.

Les zones de parking public, réservées au public, les zones d'évolution des aéronefs seront conformes à ce qui a été annoncé sur les plans fournis à l'appui de la demande d'autorisation et conformément aux prescriptions énoncées lors des réunions préparatoires.

ARTICLE 3 Les règles contenues dans l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes seront mises en œuvre par :

- M. Sylvain PARMENTIER en qualité de directeur des vols,
- M. Jean-Marie CHAVANT, en qualité de directeur des vols suppléant.
- M. Jean-Philippe TANGUY, en qualité de directeur des vols apprenti.

ARTICLE 4 : L'organisateur est tenu de prendre, sous sa responsabilité, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la manifestation aérienne.

La manifestation aérienne comportera :

- des présentations en vol de modèles réduits, vieux avions et avions de voltige
- des parachutistes ambassadeurs de l'Armée de l'Air et de l'Espace
- des présentations en vol de la patrouille de France
- un vol de ballons air chaud (au profit des pilotes de la PAF)

Pendant toute l'évolution des parachutistes, aucun aéronef au sol ne doit être en mouvement et aucun moteur à hélice ne doit être en fonctionnement sur l'aire d'atterrissage majorée d'une bande de 10 mètres. Sur le reste de la zone, chaque pilote d'aéronef muni d'un moyen de radiocommunication, en liaison avec le directeur des vols, doit être en parfaite connaissance des mouvements des parachutistes et doit être prêt à tout moment à cesser son mouvement et à arrêter ses moteurs. Les aéronefs sans moyen de radiocommunication doivent être moteur(s) à l'arrêt.

Le survol des zones publiques et du parking est strictement interdit.

Les parkings suivants ont été identifiés comme parkings spectateurs. Un système de navette pour effectuer la liaison vers l'aérodrome sera mis en place :

- le parking Leclerc, zone commerciale du Pied des Gouttes à Montbéliard
- les parkings de l'Axone sur la commune de Montbéliard
- les deux parkings de Stellantis à Montbéliard
- le parking de Super U à Exincourt

La zone de parking Belchamp prévue initialement est exclue du champ des parkings pour le public de la manifestation aérienne (zone d'interdiction au public sous les zones de survol à basse altitude).

ARTICLE 5 : Les conditions techniques et opérationnelles suivantes de la direction de la sécurité de l'aviation civile du nord-est devront être strictement appliquées :

Adéquation de la plateforme avec les présentations envisagées

Les volumes de présentations décrits sont définis de façon à respecter les restrictions de survol. Les axes de présentation sont identifiables et respectent les distances d'éloignement au public. Les zones d'avitaillement respectent les distances d'éloignement au public. Les planchers des différents volumes respectent les hauteurs définies au SAP.OPS.310 de l'annexe II de l'arrêté du 10/11/2022.

Opérations aériennes

La création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) a été demandée. Le directeur des vols et l'organisateur devront vérifier, avant le début de la manifestation, la publication effective de l'information aéronautique relative à cette ZRT.

Vols de répétitions et de validation

Les vols de répétition et de validation par le directeur des vols pourront avoir lieu dans les conditions suivantes :

- 11 mai 2023 de 10h00 à 20h00 et le 13 mai 2023 de 13h00 à 17h00 ;
- en l'absence de tout public convié à voir évoluer les aéronefs pendant les répétitions ;
- dans les conditions des vols de présentations.

Adéquation de la plateforme avec les présentations envisagées

La zone publique ne pourra être utilisée telle que décrite dans le dossier qu'à la condition qu'un arrêté préfectoral de modification de l'arrêté de police applicable sur l'aérodrome, soit pris.

ARTICLE 6 : Les consignes suivantes habituellement préconisées par la Brigade de Police Aéronautique de METZ devront être strictement appliquées :

Prescriptions particulières

Plan vigipirate : Par mesure de sûreté, le commandant de bord veillera à ce que les candidats aux baptêmes de l'air soient démunis de tout bagage à main ou objet susceptible de dissimuler une ou des armes.

Prescriptions générales

Les autorisations préalables du propriétaire ou du gestionnaire du terrain et l'avis favorable du maire de la commune devront avoir été obtenus.

Une zone réservée sera définie et aménagée conformément au plan élaboré par l'organisateur. La zone réservée ne sera accessible qu'aux participants à la manifestation aérienne et aux responsables de l'organisation ayant en charge le service d'ordre dans cette zone.

La zone publique se situera d'un seul côté de la zone réservée. Cette zone publique sera en conformité avec le plan joint à la demande par l'organisateur.

Un service d'ordre à la charge des organisateurs sera mis en place pour empêcher la pénétration de la zone réservée par des spectateurs. Un service médical ainsi que des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, en rapport avec le type et l'importance de la manifestation, seront également mis en place à la charge de l'organisateur.

Les aéronefs en exposition statique devront être neutralisés de façon à empêcher toute mise en route intempestive et inopinée des groupes moto-propulseurs. Les aéronefs en exposition statique devant effectuer un vol seront obligatoirement tractés pour accéder à l'aire de manœuvre. Toute opération d'avitaillement sera interdite dans l'enceinte de l'exposition statique.

Un briefing sera organisé avant la manifestation à l'initiative du directeur des vols en présence de tous les participants, sans exception. Un contrôle des documents sera effectué et chaque participant devra remettre à cette occasion la fiche de présentation en vol ou la fiche de parachutiste qui lui est propre.

Le directeur des vols prendra toutes dispositions utiles afin de répartir les diverses activités dans le temps et dans l'espace, dans le but d'éviter tout risque d'abordage. Il s'assurera de la conformité des présentations avec le programme et les fiches déposées et approuvées.

La présence à bord d'un aéronef de toute personne n'ayant pas une fonction technique nécessaire à l'exécution du vol est interdite durant la présentation, sauf exceptions spécifiées à l'art. 31 de l'arrêté interministériel du 4.04.96 relatif aux manifestations aériennes.

Le directeur des vols devra interrompre le déroulement de la manifestation si les conditions de sécurité ne sont plus respectées.

***Tout accident ou incident devra être immédiatement signalé à la brigade de police aéronautique de METZ
(Tél : 03.87.62.03.43)
ou en cas d'impossibilité de joindre ce service, au PC CIC DZPAF METZ
(Tél : 03.87.64.38.00)
qui détient les coordonnées du fonctionnaire de permanence***

ARTICLE 7 : L'organisateur de la manifestation devra arrêter tout vol à l'annonce ou à l'approche d'un vol sanitaire ou sécuritaire de l'État sur la plateforme.

Les démonstrations et la manifestation seront alors suspendues le temps nécessaire pour l'évacuation sanitaire.

ARTICLE 8 : L'organisateur devra vérifier avant le début de la manifestation qu'un NOTAM a bien été publié pour informer les usagers de l'espace aérien de cette activité et des conditions particulières d'utilisation éventuelle de l'aérodrome.

ARTICLE 9 : Mesures de sécurité et de secours

La Société Est sécurité de Montbéliard assurera la surveillance aux entrées et les contrôles des sacs ainsi que la surveillance des abords du site (20 personnels).
Des bénévoles géreront la circulation du public et les parkings.

Une ambulance sera présente avec deux personnels le 14 mai 2023. Un poste de secours établi par la SNSM sera intégré au dispositif (18 secouristes).

M. Adrien FIGUIERE occupera le poste de référent et responsable de la sécurité.

Des extincteurs adaptés aux risques seront répartis sur le site et plus particulièrement des extincteurs de classe F seront implantés dans les zones de food truck.

Pour des raisons de sécurité, le site de Météo France (www.meteofrance.com) devra être consulté avant la manifestation.

Dans le cadre des mesures "Vigipirate", il est demandé aux organisateurs d'observer une grande vigilance, portant notamment sur d'éventuels sacs ou colis abandonnés.

ARTICLE 10 : Le service départemental des services d'incendie et de secours a émis un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes :

- tous les appareillages et installations techniques devront présenter des garanties de sécurité et de bon fonctionnement et être conformes aux normes ;
- le chargé de sécurité devra tenir à disposition des autorités administratives et de la commission de sécurité l'ensemble des documents relatifs à la sécurité (extraits de registre de sécurité des CTS, attestation de bon montage des CTS y compris podiums, éléments de régie, tours techniques... établis par le responsable du montage des structures, le rapport de l'organisme agréé concernant la vérification des installations électriques.
- le chargé de sécurité devra s'assurer du respect des dispositions relatives aux structures provisoires et démontables ;
- l'accès au site pour les engins d'incendie et de secours ne doit pas être retardé par l'installation des barrières dans les rues. Un agent de sécurité devra être placé aux endroits concernés pour permettre l'accès au site si besoin en déplaçant les barrières amovibles ;
- lors de la demande de secours, l'organisateur devra préciser l'accès des secours et les guider sur le site ;
- veiller à maintenir une hauteur libre de 3,50 mètres minimum en dessous des éléments hauts traversant les voies de circulation (banderoles, guirlandes, fils électriques, suspentes...) afin de permettre le passage des engins de secours et de lutte contre l'incendie ;
- les dispositifs de contrôle d'accès ne devront pas générer une gêne à l'évacuation du public ;
- le DPS de moyenne envergure (18 secouristes) mis en place doit être conforme au référentiel national fixé par l'arrêté du 7 novembre 2006 ;
- s'assurer que les hydrants restent visibles, accessibles et manœuvrables par les services d'incendie et de secours,
- des liaisons téléphoniques mobile sont prévues pour alerter les secours ; elles devront être testées le matin des épreuves, afin de pouvoir joindre et être jointes par les secours publics ; le numéro et le nom d'un interlocuteur unique devront être transmis au SDIS 25 et au SAMU 25 ainsi qu'à l'adresse mail du SIDPC : defense-protection-civile@doubs.pref.gouv.fr.

ARTICLE 11 : Un poste de commandement opérationnel (PCO) sera mis en place le 14 mai 2023. L'ensemble des secours seront coordonnés depuis ce poste.

ARTICLE 12 : L'arrêté n°25-2023-05-02-00002 portant autorisation d'un spectacle aérien public sur l'aérodrome de Courcelles les Montbéliard est retiré et remplacé par le présent arrêté ;

ARTICLE 13: Le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais suivants :

- un recours gracieux adressé au pôle polices administratives, direction des sécurités de la préfecture du Doubs ;
- un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur – DLPAJ– Place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08
- un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Besançon - 30, rue Charles Nodier - 25000 BESANCON. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Il devra être joint impérativement à l'appui du recours un copie de la décision contestée et, le cas échéant, tout document utile à l'instruction de la requête.

L'exercice d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel ne suspend pas l'exécution de la décision administrative contestée.

ARTICLE 14 : La directrice de cabinet du préfet du Doubs, le sous-préfet de Montbéliard, les maires de Courcelles-les Montbéliard, Arbouans, Audincourt et Montbéliard, le directeur de la sécurité et de l'aviation civile Nord-Est, le commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières à METZ, le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, la cheffe de la circonscription inter-départementale de sécurité publique de Montbéliard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à :

- Mme la présidente du conseil départemental du Doubs (DRIT)
- M. le directeur départemental des territoires
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. Chef du service interministériel de défense et de protection civiles
- l'Etat-major opérationnel Air (EMO Air) du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes
- M. le président du syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard,
- M. le directeur régional d'APRR,
- M. Pascal FAIVRE, organisateur.

Besançon, le 2 mai 2023

Pour le préfet, par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet

Signé

Saadia TAMELIKECHT

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00005

ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE
ADJOINT HONORAIRE A M. GUEZ CHARLES



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la représentation
et de la communication interministérielle de l'État**

Arrêté N° **du - 2 MAI 2023**
portant attribution du titre de maire honoraire

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande en date du 5 avril 2023 présentée par Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Président des anciens maires et adjoints du Doubs qui sollicite l'octroi de l'honorariat en faveur de Monsieur Charles GUEZ, ancien maire adjoint de Dambelin ;

CONSIDÉRANT les 37 années d'exercices de Monsieur Charles GUEZ ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Charles GUEZ, ancien maire adjoint de la commune de Dambelin est nommé maire adjoint honoraire.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé.

Le Préfet,


Jean-François COLOMBET

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00007

ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE
ADJOINT HONORAIRE A M. VERNIER PATRICE

Arrêté N° **du - 2 MAI 2023**
portant attribution du titre de maire honoraire

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande en date du 17 avril 2023 présentée par Monsieur BOUVERESSE, Maire de Vandoncourt qui sollicite l'octroi de l'honorariat en faveur de Monsieur Patrice VERNIER, ancien maire de la commune de Vandoncourt ;

CONSIDÉRANT les 22 années d'exercices de Monsieur Patrice VERNIER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Patrice VERNIER ancien maire de la commune de Vandoncourt est nommé maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé.

Le Préfet,


Jean-François COLOMBET

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00006

ARRETE ACCORDANT LE TITRE DE MAIRE
ADJOINT HONORAIRE A MME MILLET NEE
FOUILLOUX MARYSE



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la représentation
et de la communication interministérielle de l'État**

**Arrêté N° du - 2 MAI 2023
portant attribution du titre de maire honoraire**

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande en date du 22 mars 2023 présentée par Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Président des anciens maires et adjoints du Doubs qui sollicite l'octroi de l'honorariat en faveur de Madame Maryse MILLET née FOUILLOUX, ancienne maire de Gennes ;

CONSIDÉRANT les 25 années d'exercices de Madame Maryse MILLET née FOUILLOUX ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Maryse MILLET née FOUILLOUX, ancienne maire de la commune de Gennes, est nommée maire honoraire.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressée.

Le Préfet,


Jean-François COLOMBET

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00

Préfecture du Doubs

25-2023-05-02-00003

Arrêté modificatif portant nomination des
membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les
communes du département du Doubs



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et des Libertés
Bureau de la réglementation générale et des élections**

Arrêté modificatif n°

**portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité
des listes électorales dans les communes du département du Doubs**

Le Préfet du Doubs,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00006 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

VU l'arrêté n° 25-2020-12-31-002 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales dans les communes du département du Doubs, ainsi que ses arrêtés modificatifs ;

VU les demandes de modifications formulées par certaines communes ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;

VU la circulaire NOR/INT/A/1830120J du 21 novembre 2018 du Ministère de l'Intérieur, relative à la tenue des listes électorales, actualisée par l'addendum n° INTA2031715J du 4 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter et modifier des dispositions de l'arrêté sus-mentionné;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Doubs ;

ARRETE :

Article 1 : Sont nommés, jusqu'au 31 décembre 2023, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

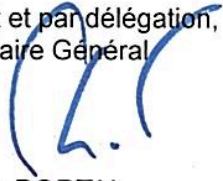
Article 3 : Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de Monsieur le Préfet du Doubs ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Besançon, le 02 MAI 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Philippe PORTAL

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLÉANTS EVENTUELS			
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI	
25001	ABBANS-DESSOUS		en attente de nomination						Mme	CHAUDAT	Delphine			
25002	ABBANS-DESSUS	M.	LE FRANC	Cyril	M.	GUINCHARD	Michel	M.	PAUL	Marcel				
25003	ABBENANS	Mme	BALLET	Nadège	Mme	BEURET	Évelyne	M.	NICOLET	André				
25004	ABBEVILLERS	Mme	BEURET	Virginie	Mme	MARCHETTI	Sylvie	M.	PEREA	Joseph				
25005	ACCOLANS	M.	CLAVEL	Guy	Mme	MAGIER	Anne-Marie	Mme	THOMAS	Frédérique				
25006	ADAM-LES-PASSAVANT	M.	DELEUZE	Jean Paul	M.	RICHARD	Gabriel	M.	FAIVRE	Roland				
25007	ADAM-LES-VERCEL	M.	DETOUILLON	Cédric	Mme	MICHEL	Catherine	Mme	LAURENT BRION	Magalie				
25008	AIBRE		en attente de nomination						M.	DUPONT	Sylvain	M.	SEGUIN	Jean-Paul
25009	AISSEY		en attente de nomination											
25011	ALLENJOIE	M.	GROSCLAUDE	Jean-Michel	M.	SVIRGOSKI	Jean	Mme	CONTEJEAN	Fabienne				
25012	LES ALLIÉS	M.	SIMERAY	Arnaud	Mme	DUPONT	Carole	Mme	FRELET	Christine				
25013	ALLONDANS		en attente de nomination											
25014	AMAGNEY	M.	PESEUX	Amaël	M.	ARREMBOURD	Guillaume	M.	GIMBERT	Damien				
25015	AMANCEY	Mme	ORDINAIRE	Céline	M.	GAUTHIER	Gabriel	M.	ORDINAIRE	Gilles				
25016	AMATHAY-VESIGNEUX	M.	VOUILLOT	Nicolas	M.	VIDBERG	Daniel	Mme	MARGUET	Claude				
25017	AMONDANS	Mme	MOUREY-PETIT	Delphine	M.	RONCET	Jean-François	M.	CHILLARON-PEREZ	Boris				
25018	ANTEUIL	M.	GUENOT	Jérôme	Mme	ELIE	Agnès	Mme	ROGNON	Sylvie				
25019	APPENANS	M.	CHIPPEAUX	Grégory	M.	MOUREY	Pierre	Mme	MICHELIN	Nathalie				
25020	ARBOUANS	Mme	JOUVENOT	Marie-Claude	M.	DEPOUTOT	Jacques	Mme	KEBAILI	Nora				
25021	ARC-ET-SENANS	M.	GALMICHE	Claude	Mme	GENET	Agnès	M.	BAILLEUL	Jean-Pierre				
25022	ARCEY	M.	MONNIER	Daniel	M.	PARRIAUX	Jean	Mme	NOIRJEAN	Colette				
25024	ARÇON	Mme	PIRALLA	Mélanie	M.	DORNIER	Claude	M.	LAITHIER	Bernard				
25025	ARC-SOUS-CICON	Mme	CHOGNARD	Véronique	Mme	MOUGE	Marie-Noëlle	Mme	GAUTHIER	Maryvonne				
25026	ARC-SOUS-MONTENOT	M.	MICHEL-AMADRY	Rodophe	M.	COQUARD	Gérard	M.	GRATTARD	Michel				
25029	AUBONNE	M.	ORDINAIRE	Guy	M.	ROY	Patrick	M.	PICHON	Alain				
25030	AUDEUX	M.	LOMBARD	Frédéric	Mme	GOZZI	Claire	Mme	FALLOT	Patricia				
25032	AUTECHAUX	M.	DORNIER	Jean-Luc	M.	BATAILLARD	Nicolas	M.	BLANCHOT	Robert				
25033	AUTECHAUX-ROIDE	M.	BARTHÉLOLOT	Luc	M.	DEVILLARS	Christian	M.	EUVRARD	Daniel				
25035	LES AUXONS	Mme	CHAPÉLAN	Danielle	Mme	DALUZ	Mireille	M.	DA SILVA	Pedro				
25036	AVANNE-AVENEY	Mme	ALIX	France-Hélène	M.	BILLOT	Jean-Pierre	M.	JOUFFROY	Bernard	Mme KIM Elinda			
25038	AVILLEY	Mme	TORDEUX	Céline	M.	GARNIER	Gérard	M.	MAZEFTOPOULOS	Jean-Patrick				
25039	AVOUDREY	Mme	BELOT	Christiane	M.	QUERRY	Christian	M.	COURTOIS	Pierre-Henri				
25040	BADEL	Mme	ZIMMERMANN	Nadège	Mme	CHOUËT	Françoise	M.	VESIN	Jacques				
25041	BANNANS	Mme	GUIGNARD	Chantal	M.	PERRIN	Christophe	M.	COURDIER	Damien				
25042	LE BARBOUX	M.	PERSONENI	Fernand	M.	MOUGIN	Alain	M.	MAILLOT	Henri				
25044	BARTHERANS	M.	CHABOD	Pascal	M.	SALVI	Jean	Mme	PELLEGRINI	Yvette				
25045	BATTENANS-LES-MINES		en attente de nomination											
25046	BATTENANS-VARIN	Mme	JANNA	Jessy	Mme	VUILLEMIN	Maryline	Mme	SARRAZIN	Nelly				
25047	BAUME-LES-DAMES	Mme	GIRARDAT	Annie	Mme	DI MASCO	Josiane	M.	COMOLA	Michel				
25049	BELFAYS	M.	BOURDET	Brendan	M.	BOBILLIER	Christophe		en attente de nomination					
25050	LE BÉLIEU	Mme	THIEBAUD	Myriam	M.	BEZ	Claude	Mme	CREVAT	Nathalie				
25051	BELLEHERBE	Mme	RACINE	Danièle	M.	DEVAUX	Christan	M.	DAUPHIN	Denis				
25052	BELMONT	Mme	PICARD ep CONVERSE	Elodie	M.	BROSSARD	Christan	Mme	MAIRE	Charline				
25053	BELVOIR	Mme	CHOULET	Aline	M.	HERARD	René	M.	COURGEY	Jean-Noël				
25054	BERCHE	Mme	CHIPEAUX	Céline	M.	CONVERS	François	M.	PELLICOLI	Pascal				
25055	BERTHELANGE	Mme	PEDRO ALVES	Sandra	Mme	ECOFFARD	Catherine	M.	PEDRO-ALVES	Michel				
25058	BEURE	Mme	STEHLY	Charline	M.	COTE	Guy	Mme	BAILLY	Lily				
25059	BEUTAL	M.	JEAMBRUN	Jean-Paul	Mme	PHILIPPE	Micheline	M.	CHAVEY	Etenne				
25060	BIANS-LES-USIERS	M.	MAGNET	Thibaut	M.	BERTIN	Jean-Marie	M.	SALOMON	André				
25061	BIEF		en attente de nomination						M.	GUIGON	Michel			
25062	LE BIZOT	M.	BRISEBARD	Raphaël	M.	VUILLEMIN	Thierry	M.	RENAUD	Eric				
25063	BLAMONT	M.	GEIN	Daniel	Mme	CHEVIRON	Françoise	M.	BIRY	Hugues				
25065	BLARIANS	M.	CASASOLA	Florent	Mme	BRUNOL	Annie	Mme	RUFFY	Marie-France				
25066	BLUSSANGEAUX	M.	PERNOT	Elie	M.	PETREQUIN	Eddy	Mme	BEAUDREY	Isabelle				
25067	BLUSSANS	Mme	RAVEY	Martine	Mme	LOUVET	Lætitia	M.	PESTE	Mathieu				
25070	BOLANDOZ	Mme	JOBARD	Denise	M.	MARION	Rémi	M.	GRANDJEAN	Denis				
25071	BONDEVAL	Mme	REIX-PRENAT	Maud	M.	CHARLES	Christian	Mme	JUSSREANDOT	Valérie				
25072	BONNAL	M.	VUILLIER	Ebenne	M.	WICKY	Denis	M.	DE MOUSTIER	Georges				
25073	BONNAY	M.	VUILLIER	Patrick	M.	CHEVET	Claude	M.	DAVAL	Gabriel				
25074	BONNÉTAGE	Mme	LAMBERT	Agnès	Mme	BOITEUX	Severine	Mme	PAGNOT	Lysiane				
25075	BONNEVAUX	Mme	CUCHE	Christelle	M.	GRILLON	Claude	M.	CHAUVIN	Jean-Claude				
25077	LA BOSSE	M.	ROULLOT	Yoann	Mme	GAUME	Evelyne	M.	VUILLEMIN	Didier				
25079	BOUJAILLES	Mme	MEUNIER	Marie-Anne	M.	MAILLET	Jean-Paul	Mme	PANSERI	Jeanine				
25082	BOURGUIGNON	M.	BALOSSETTI	Didier	M.	GALLECIER	Gilbert	M.	FUX	Bruno				
25083	BOURNOIS	M.	RUEFF	Jean-Michel	M.	BONDENET	Gérard	Mme	BRUNNER	Sylviane				
25084	BOUSSIERES	M.	JEANDOT	Nicolas	M.	FADIER	Yves	Mme	BLOT	Mathilde				
25085	BOUVERANS	Mme	REYMOND	Anne-Laure	Mme	DEFRASNE	Christine	M.	BENOIT	Noël				
25086	BRAILLANS	Mme	CARTERON	Florence	M.	LARICHE	Daniel	Mme	LOUP	Madeleine				
25087	BRANNE	M.	MIGNOT	Frédéric	M.	HEUVRARD	Guy	M.	CROZET	Jean-Claude				
25088	BRECONCHAUX	M.	JACQUEMAIN	Alain	M.	BASTOS GOMES	Carlos	Mme	BOURIHIA	Cindy				
25089	BREMONDANS	M.	JEUNE	Yves	Mme	CONVERT	Josiane	Mme	GUERIN	Nada				
25090	BRERES	M.	BAUZELY	François	M.	LUX	Gabriel	Mme	DUGOURD	Thérèse				
25091	LES BRÈSEUX	Mme	GRUT	Eliane	Mme	VERNIER	Eliane	Mme	BERNARD	Carole				
25092	LA BRETENIERE	Mme	LABE	Ludivine	Mme	PETITE	Cécile	Mme	BONDI	Katell				
25093	BRETIGNY	Mme	GINESTE	Françoise	M.	BOURQUIN	Jean	M.	BOSCHI	Francis				
25094	BRETIGNY-NOTRE-DAME	M.	OLLIVIER	Antoine	M.	GAIFFE	Philippe	M.	CHAUFFET	Michel				

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUE ADMINISTRATION			DELEGUE TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25095	BRETONVILLERS	Mme	GIROD	Sandra	Mme	PIERRE	Florence	M.	HUOT-MARCHAND	Georges			
25096	BREY-ET-MAISON-DU-BOIS	M.	AUBERTEL	Pierre-Marie	M.	CHATON	Jean-Pierre	M.	VUEZ	Michel			
25097	BROGNARD	M.	GUILLEGOZ	Laurent	Mme	ORTSTEIN	Geneviève	Mme	MAZOUIN	Roselyne			
25098	BUFFARD	en attente de nomination			M.	CHEVASSUS	François	Mme	ROSE	Marlene			
25099	BUGNY	Mme	DROZ-BARTHOLET	Mylène	M.	TOURNIER	Maxime	Mme	HENRIOT	Sylviane			
25100	BULLE	Mme	FLEURY	Elsa	M.	CHAMBELLAND	Patrick	M.	CLAUDET	Alain			
25101	BURGILLE	M.	CAMUS	Jérôme	M.	OUSTLANT	Sébastien	Mme	JAY	Christiane			
25102	BURNEVILLERS	M.	MOUREAUX	Florent	M.	MOUREAUX	Paul	M.	JACOTTET	Arnaud			
25103	BUSY	M.	JACMAIRE	Alain	Mme	MULHAUSER	Nathalie	Mme	HENRIET	Jeanine			
25104	BY	M.	BRANGET	Jacques	M.	FAILLET	Roger	M.	SAGE	Roland			
25105	BYANS-SUR-DOUBS	en attente de nomination											
25106	CADEMENE	Mme	PERBET	Héloïse	Mme	JOUFFROY	Marie-Claude	Mme	VERMOT-DESROCHES	Véronique			
25107	CENDREY	M.	DOUGY	Arnaud	Mme	CHOFARDET	Bénédict	M.	GROSLAMBERT	Daniel			
25108	CERNAY-L'EGLISE	Mme	GICQUEL	Martine	Mme	CHALON	Monique	M.	Houser	Ghislain		Mme FROSSARD Annie	
25109	CESSEY	M.	BREUILLARD.	Christophe	M.	ROLLET	Guy	M.	DAGUE	Joseph			
25110	CHAFFOIS	Mme	GAGNEPAIN	Catherine	M.	GRANDVOINNET	Denis	Mme	LIGIER	Rolande			
25111	CHALEZE	Mme	DHALLUIN	Laure	M.	GROSSOT	Roland	Mme	CURTY	Sylviane	M. ED DABOUJI El Hassan		
25113	CHAMESEY	Mme	CACHOT	Michèle	M.	MURCIANI	Philippe	Mme	CHATELAIN	Sandrine			
25114	CHAMESOL	Mme	VACHERESSE	Eloïde	M.	TANTI	Jean-Pascal	M.	ROUX	Benoit			
25115	CHAMPAGNEY	M.	RIERA	Michel	M.	GERARD	Vincent	M.	BAUD	Pierre	M. ROLET Michel	M. DUFAY Frédéric	Mme GUILLAUMONT Pascale
25116	CHAMPLIVE	M.	RAPHENNE	Louis	M.	VAUBOURG	André	M.	OLLE	Jean-Paul			
25117	CHAMPOUX	M.	CHATOT	Thierry	M.	HUMBERT	Gilbert	M.	COURTOT	Philippe			
25119	CHAMPVANS-LES-MOULINS	M.	BAILLY	Thierry	M.	JAYET	Denis	M.	CUBY	Yvan			
25120	CHANTRANS	M.	BULLE	Jean-Marie	Mme	VUILLAUME	Chantal	Mme	VOGNE	Martine			
25121	CHAPELLE-DES-BOIS	Mme	BURRI	Irène	M.	CORDIER	Rémy	Mme	CEGLOWSKI	Carole			
25122	CHAPELLE-D'HUIN	Mme	GARNIER	Marie-Odile	M.	DESCOURVIERES	Danièle	M.	MAIRE	Damien			
25124	CHARMAUVILLERS	M.	SHELL	Didier	Mme	JEAMBRUN	Françoise	M.	NAPPEY	Jean-Marc			
25125	CHARMOILLE	Mme	HUOT-MARCHAND	Annie	Mme	CHATELAIN	Danièle	Mme	LOIGET	Marie-Christine			
25126	CHARNAY	M.	PAINBLANC	Philippe	M.	BON	Luc	M.	BERTHIER	Nicolas			
25127	CHARQUEMONT	Mme	KOLODZIEJ	Béatrice	M.	SANDOZ	Pierre	Mme	PARENT	Martine			
25129	CHASSAGNE-SAINT-DENIS	M.	ODUT	Christian	Mme	BOURION	Maryse	Mme	HUMBERT	Blandine			
25130	CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES	M.	DESCOURVIERES	Laurent	M.	COMBART	Jean-François	Mme	COMBART	Corinne			
25131	CHATELBLENC	M.	BOURQUIN	Yves	Mme	LANGE	Marie-Paule	M.	BOURGEOIS-ARMURIER	Bernard			
25132	CHATILLON-GUYOTTE	M.	CRAMARO	Alberto	Mme	DUCHANOIS	Monique	Mme	PETREMAND	Véronique			
25136	CHAUCENNE	M.	OUBENAÏSSA	Mohammed	Mme	RUEDIN	Annie	M.	GAYET	Jérôme			
25138	LES TERRES-DE-CHAUX	Mme	CHARDON	Laure	M.	CHOULET	Charles	Mme	ROY	Lydie			
25139	LA CHAUX DE GILLEY	M.	BOUCARD	Florian	M.	JEANNIER	Jean-Pierre	M.	JACQUET	Jean			
25141	CHAUX-LÈS-PASSAVANT	M.	PHILIPPE	André	Mme	CURIE	Martine	M.	CASSARD	Maurice			
25142	CHAUX-NEUVE	Mme	JOBARD	Linda	M.	VILLET	Alex	M.	GUY	Enzo			
25143	CHAY	Mme	PAUL	Justine	Mme	DECAENS	Martine	Mme	LEGRAND ép CUNCHON	Christine			
25145	CHAZOT	M.	JACQUOT	Stéphane	M.	GAUTHIER	Jean-Philippe	M.	GAUTHIER	bernard			
25148	LA CHENALOTTE	Mme	HEYMES	Monique	Mme	CHOPARD-LALLIER	Patricia	M.	HOUSER	Eric			
25149	CHENECY-BULLON	M.	MEYER	Benoit	M.	MAGNIN	Gilbert	M.	PIERRE	Lionel			
25150	CHEVIGNY-SUR-LOGNON	M.	GARCIA	Jean-Louis	M.	HUGUET	Jérémy	M.	PAILLARD	Didier			
25151	CHEVIGNY-LÈS-VERCEL	Mme	HENRIOT	Céline	M.	LIME	Gérard	M.	BORDY	Philippe			
25152	LA CHEVILLOTTE	M.	DUFAY	Pierre	M.	RAT	Lionel	M.	PIQUARD	Jean			
25153	CHEVROZ	Mme	DEBIEF	Joëlle	M.	HOFFSSCHURR	Enc	Mme	DUFFROY	Françoise			
25154	CHOUZELOT	Mme	JEANNIN	Marie-Jeanne	Mme	PRILLARD	Dominique	Mme	RAGOT	Maryvonne			
25155	CLERON	M.	ALEX	Michaël	M.	GALLI	Robert	M.	FRANCOIS	Patrice			
25157	LA CLUSE-ET-MIJOUX	Mme	FLUCHOT	Marie	M.	GROS	Rémy	M.	INVERNIZZI	Noël			
25160	LES COMBES	M.	SUAREZ	Christian	M.	PICHOT	Claude	M.	SIMON-VERMOT	Bernard			
25161	CONSOLATION-MAISONNETTES	M.	HUDRY	Jean-Louis	Mme	GAFFE	Isabelle	Mme	JOLY	Catherine			
25162	CORCELLE-MIESLOT	M.	CORNET	Stéphane	M.	BIDEAUX	Christian	Mme	GROJEAN	Anne-Valérie	M. GAVAND Yann		
25163	CORCELLES-FERRIERES	Mme	KHALDOUN	Mehdia	M.	CHALLIOL	Guy	M.	BOULANGER	Jean-Luc			
25164	CORCONDRAY	M.	TRIMAILLE	Alain	M.	MAIRE	Philippe	M.	POURET	Olivier			
25166	COTEBRUNE	Mme	MARADAN	Maryline	M.	FIGUET	Sébastien	M.	MARCHISET	Antoine			
25170	COURCELLES-LÈS-MONTBELIARD	M.	MARTINA	Bernard	M.	DELAVELLE	André	M.	NOURDIN	Bernard			
25171	COURCELLES	Mme	MESNIER	Gaëlle	Mme	CARGNINO	Anne-Marie	Mme	GAVIGNET	Flavie			
25172	COURCHAPON	Mme	VOISIN	Catherine	Mme	BELAIR	Françoise	M.	VAILLET	Henri			
25173	COUR-SAINT-MAURICE	M.	BARTHOULOT	Mickaël	M.	FILUSETTI	Jean	M.	DELLA CHIESA	Eloi			
25174	COURTEFONTAINE	M.	MELIS	Philippe	M.	ROMAIN	Albert	M.	LAB	Gérard			
25175	COURTETAÏN-ET-SALANS	M.	ORDENER	Christophe	M.	ANDRÉ	Bruno	Mme	ANDRÉ	Anne			
25176	COURVÈRES	M.	COURTEBRAS	Maurice	M.	CORROYER	Thierry	Mme	CLEMENT	Céline			
25177	CROSEY-LE-GRAND	M.	MOUGEY	Guy	Mme	MEILLET	Odette	M.	MEISTER	Claude			
25178	CROSEY-LE-PETIT	M.	BOISSIER	Hervé	Mme	LAPPRAND	Annie	M.	BOUHELIER	Michel			
25179	LE CROUZET	M.	CORDIER	Olivier	M.	LIMACHER	Yvan	M.	MICHAUD	Jacky			
25180	CROUZET-MIGETTE	en attente de nomination											
25181	CUBRIAL	M.	DUPREY	Claude	Mme	ROUSSEY	Marina	Mme	CATALA	Sylvie			
25182	CUBRY	Mme	BUCLET	Nathalie	Mme	STOECKLIN	Lucie	M.	PAGLIA	Pascal			
25183	CUSANCE	en attente de nomination						M.	MOUGEY	Patrick			
25184	CUSE-ET-ADRISANS	M.	DERAY	Bernard	Mme	POIRSON	Isabelle	M.	PETEGNIEF	René			
25185	CUSSEY-SUR-LOGNON	M.	FEVRE	Jean-Marc	Mme	RENAUD	Marie-Claude	Mme	ALLIOT	Danielle			
25186	CUSSEY-SUR-LISON	Mme	FOURNIER	Chantal	M.	ROUSSEL	Bernard	M.	ROUSSEL	Etienne			
25187	DAMBELIN	Mme	BARETTI	Sandrine	M.	EYSSERIC	Laurent	M.	CARREY	Benoît			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25188	DAMBENOIS	M.	NIOL	Matthieu	M.	JACQUET	Ebienne	M.	PAILLARD	Jean-Pierre			
25189	DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	Mme	AUBRY	Adeline	M.	PERROT	Paul	M.	DELACHAUX	Dominique			
25190	DAMPIERRE-LES-BOIS	Mme	FERCIOT	Monique	Mme	VAUTHIER	Christine	Mme	GAMBA	Anne-Marie			
25191	DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	Mme	EGGENSPILLER	Muriel	M.	GRANGIER	Jean-Marie	M.	MALENFER	Michel			
25192	DAMPJOUX	Mme	RENAUD	Edwige	Mme	MONNERET	Madeleine	en attente de nomination					
25193	DAMPRICHAUD	M.	CSUZI	Nicolas	M.	MAIRE	Philippe	M.	MOUREAUX	Bernard	M. FEUVRIER Jean-Paul		
25194	DANNEMARIE-LES-GLAY	M.	STEUER	David	Mme	MAILLOT	Josiane	Mme	WEISS	Corinne			
25195	DANNEMARIE-SUR-CRETE	Mme	FIGUET	Marie-Thérèse	Mme	VACHOT	Marie-Paule	M.	GUARDADO	Raphaël			
25196	DASLE	Mme	HOEFFEL	Corinne	M.	BEAUSSEIGNEUR	Marcel	Mme	PARRAIN	Nicole			
25197	DELUZ	Mme	PICARD	Jeanine	Mme	VERNET	Roselyne	M.	DECOURCIERE	Denis			
25198	DÉSANDANS	M.	RIGOULOT	Roger	Mme	LEMAINDRÉ	Michèle	Mme	PORCLI	Josette			
25199	DESERVILLERS	M.	FUMEY	Hubert	M.	COMTE	Yves	M.	PERRIN	Jacques			
25201	DOMMARTIN	M.	BATLOGG	Christan	Mme	MOREL	Agnès	M.	SAILLARD	Louis	M. MASSART Pierre	M. ESPERN Jean-Claude	Mme SAILLARD- PETITE Agnès
25202	DOMPIERRE-LES-TILLEULS	Mme	BOUVET	Béatrice	Mme	DUMONT	Delphine	M.	TROUTET	Albert			
25203	DOMPREL	M.	MENETRIER	Roland	M.	DUBOZ	Georges	M.	VAUCHIER	Jean-Yves			
25207	DUNG	Mme	JEAND'HEUR	Frédérique	M.	BUSSON	Gaston	M.	BILLEY	Pierre	M. BRUDER Pascal		
25208	DURNES	M.	VANOTTI	Sandy	M.	BELOT	Louis	M.	COLIN	bernard			
25209	ECHAY	M.	REBEYROL	Marc	M.	GRILLON	François	M.	REBEYROL	Christan			
25210	ÉCHENANS	M.	BRACQUEMOND	Patrick	Mme	PILEYRE	Annie	Mme	CHARBON	Evelyne			
25211	ECHEVANNES	M.	LESUEUR	Yohan	Mme	DREZET	Nathalie	M.	JUIF	Jérôme			
25212	ECOLE-VALENTIN	M.	LABAUNE	Benoît	M.	CHARLOT	Florent	Mme	PY	Isabelle	Mme NIVON Virginie		
25213	LES ÉCORCES	Mme	RÉMOND	Véronique	Mme	BRISBARD	Fabienne	Mme	BONNET	Pascale			
25214	ÉCOT	M.	CRISINEL	Mathieu	Mme	COUVET	Anne-Marie	M.	LAURENCY	Hervé			
25215	L'ÉCOUVOTTE	Mme	LÉ	Agathe	M.	BOUDIN	Jean-Michel	M.	CHARDENOT	Michaël			
25216	ÉCURCEY	Mme	BAGNARD	Marianne	M.	LAVOCAT	Joël	Mme	SZODRAK	Gisèle			
25217	EMAGNY	Mme	GUILLAUME	Audrey	Mme	GROZ	Edwige	Mme	COLIN	Myriam			
25218	ÉPENOUSE	M.	GIRARDET	Gilbert	M.	LECLERCQ	Jean-Pierre	M.	SENOT	Jean-Charles			
25219	ÉPENAY	Mme	VOUILLOT	Marie-Reine	M.	BOUVERESSE	Jean	Mme	PAGET	Valérie			
25220	EPEUGNEY	M.	DEAU	Nicolas	Mme	BONNET	Joëlle	Mme	LETONDAL	Michelle			
25221	ESNANS	M.	PAUTHIER	Corentin	M.	PAGE	Dominique	M.	PAUTHIER	Yves			
25222	ÉTALANS	Mme	POUYET	Marie-José	M.	ANTONI	Robert	M.	ROUSSEL	Jean-Marie			
25223	ÉTERNOZ	Mme	BORDY	Cécile	M.	MIGNOT	Michel	Mme	JEANDENAND	Marlene			
25224	ÉTOUVANS	Mme	KATANCEVIC	Sylvia	M.	NARDIN	Gérard	Mme	HADIUK	Anne-Marie			
25225	ÉTRABONNE	Mme	FAGANDET	Ludvine	M.	CHAMPLON	Romain	M.	BULLE	Jérôme			
25226	ÉTRAPPE	M.	CASARTELLI	Pascal	M.	COURTOIS	Pierre	M.	EMILE	Yann			
25227	ÉTRAY	Mme	PESEUX	Aurélié	M.	MOYSE	Pascal	M.	FAIVRE PIERRET	Michel			
25228	ÉTUPES	M.	SIMON	Tristan	M.	SIGNORI	Renald	M.	JOUBERT	Christian	Mme MARTIN Chantal		M. MONNIER Hervé
25229	ÉVILLERS	M.	MINAZZI	Gérald	Mme	BAUD	Evelyne	Mme	ANDRÉ	Alexandra			
25231	EYSSON	M.	BOUHELIER	Patrice	M.	COLETTE	Johan	M.	PRÊTRE	Serge			
25232	FAIMBE	M.	GRANDMOUGIN	Geoffrey	M.	ARBELET	Vincent	Mme	VEGRAN	Annelise			
25233	FALLERANS	M.	BOLARD	Christan	M.	VERNEREY	Bernard	M.	POUECH	Gilles			
25234	FERRIERES-LE-LAC	Mme	FRANCHINI	Marie-Noëlle	M.	GARESSUS	Jean-Louis	Mme	MARADAN	Christine			
25235	FERRIERES-LES-BOIS	Mme	BATAILLARD KOCH	Jacqueline	M.	GUIJARRO	Vincent	Mme	BAUDIQUÉY	Nelly			
25236	FERTANS	M.	COMTE	Pascal	Mme	PIGUET	Amélie	Mme	FAIVRE	Véronique			
25237	FESCHES-LE-CHÂTEL	Mme	SCHOULLER	Christine	Mme	SIMONET	Michèle	M.	LAMBERT	Jean			
25238	FESSEVILLERS	M.	MONNET	David	M.	LAMBERT	Alain	M.	MONNET	Marcel			
25239	FEULE	M.	MAILLARD	Jean-Paul	Mme	SIMON	Edwige	Mme	ANTUNES-NUNES	Anne-Valérie			
25241	FLAGEY	M.	MAIRE	Timothée	M.	LAVERGNE	Michel	M.	CHÂPUS	Claude			
25242	FLAGEY-RIGNEY	Mme	MATHIEU	Florence	Mme	GRIZAUD	Carole	M.	BONNET	Dominique			
25243	FLANGÉBOUCHE	Mme	TROUTET	Betty	Mme	GURY	Thérèse	M.	VIVOT	Philippe			
25244	FLEUREY	M.	RACINE	Benjamin	M.	RIFFIOD	Romain	M.	JEANNIN	Christan			
25246	FONTAINE-LES-CLERVAL	M.	MORITZ	Patrick	Mme	GIROD	Monique	Mme	SCHNEIDER	Christiane			
25247	FONTENELLE-MONTBY	M.	COLEY	Lucas	M.	COLEY	Philippe	Mme	PEGARD	Michèle			
25248	LES FONTENELLES	Mme	PRETRE	Béatrice	Mme	GAUME	Marylène	M.	BARTHOD	Pascal			
25249	FONTENOTTE	en attente de nomination											
25251	FOURBANNE	Mme	JOLY	Laurence	M.	JOURNOT	Fabrice	M.	MICHELOT	Alain			
25252	FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE	Mme	DUMONT	Lucie	Mme	VUILLET	Edith	Mme	GAUDET	Geneviève			
25253	FOURG	Mme	CHIES	Carole	M.	BUY	Philippe	Mme	VAUTROT	Frédérique			
25254	LES FOURGS	Mme	MOURAUX	Christelle	M.	WATIEZ	Jeremy	M.	THIOLLET	Nicolas	M. MEJEAN Julien	Mme JULLIEN Céline	Mme BAILLY Aïcha
25255	FOURNET-BLANCHEROUCHE	Mme	LARÇON	Chantal	M.	DELAVELLE	Jean-Marie	M.	RENAUD	Michel			
25256	FRAMBOUHANS	M.	CALI	Jean-Pierre	Mme	FAIVRE	Mélodie	M.	COURVOISIER	Jean-Claude			
25257	FRANEY	M.	LODS	Raphaël	Mme	MONGET	Patricia	Mme	BERGER	Valérie			
25258	FRANNOIS	Mme	TANNIERS	Brigitte	Mme	PETIT	Pierrette	M.	NAGEOTTE	François			
25261	FROIDEVAUX	M.	TERRIER	Frédéric	M.	BEHRA	Thomas	Mme	VERNERIE	Frédérique			
25262	FUANS	M.	MAILLOT	Claude	M.	GAUTHIER	Dominique	Mme	FLEUROT	Anne-Marie			
25263	GELLIN	Mme	CHOLLET	Aurélié	M.	DETEY	Albert	M.	VOIRET	Michel			
25264	GÉMONVAL	M.	HEINRICH	Yohan	Mme	JEANBRUN	Brigitte	M.	GAUDARD	Jean-Louis			
25266	GENEY	M.	CORNEVAUX	Jean-Marie	Mme	MATHIOT	Denise	Mme	MICHELOT	Béatrix			
25267	GENNES	M.	JEUNOT	Ludovic	M.	BAUD	Jacques	Mme	GARNACHE-BARTHOD	Yvette			
25268	GERMÉFONTAINE	Mme	COURGEY	Françoise	M.	RAMPANT	Marius	M.	VERNIER	Philippe			
25269	GERMONDANS	M.	JOLY	Jean-Claude	Mme	LANCRENON	Corinne	M.	JOSSERAND	Philippe			
25270	GEVRESIN	Mme	MARESCHAL	Marie-Brigitte	M.	SAGE	Anthony	M.	MARESCHAL	Armand			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUE ADMINISTRATION			DELEGUE TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25271	GILLEY	Mme	SALOMON	Julie	M.	MARGUET	Adrien	M.	ROLOT	Marcel			
25273	GLAMONDANS	Mme	ROUSSELOT	Marie-Madeleine	Mme	SIAUDEAU	Régine	M.	LAPPRAND	Claude			
25274	GLAY	M.	DAVID	Etenne	Mme	TORNARE	Agnès	Mme	MAILLARD	Nadine			
25275	GLERE	M.	FACCINI	Benjamin	M.	LAMBERT	Henri	Mme	VURPILLAT	Jeanine			
25276	GONDENANS-LES-MOULINS	M.	FAIVRE	Mathieu	Mme	GARCIN	Raymonde	M.	PARISOT	Emmanuel			
25277	GONDENANS-MONTBY	Mme	CEDOZ	Anne-Lise	Mme	MISTELET	Marlène	Mme	GIRARDOT	Marie-Christine			
25278	GONSANS	M.	JUIF	Maxime	M.	JUIF	Denis	M.	PANIER	Philippe			
25279	GOUHELANS	M.	BONNOT	Michel	Mme	PIEGELIN	Nathalie	M.	GAINET	Hervé			
25280	GOUMOIS	M.	DELONGEAS	Nicolas	Mme	MICHEL	Aline	M.	BOTTÉ	Valentin			
25281	GOUX-LES-DAMBELIN	Mme	COLNOT	Catherine	M.	MORNARD	Vincent	M.	MOUGEY	Claude			
25282	GOUX-LES-USIERS	M.	MARADAN	Thierry	Mme	GIRARD	Monique	M.	FUMEY	Roland			
25283	GOUX-SOUS-LANDET	Mme	VUILLEMIN	Martine	Mme	PAQUIEZ	Régine	Mme	PARTY	Marie-France			
25285	GRAND COMBE-CHATELEU	Mme	BURGUNDER	Brigitte	M.	GUINCHARD	Jacques	M.	FRAICHOT	Claude			
25286	GRAND COMBE-DES-BOIS	Mme	LOUDOT	Alice	M.	MAILLOT	Bernard	Mme	BOURNEZ	Ghislaine			
25288	FOURNETS-LUISANS	Mme	HAWRYLISZYN	Pascale	M.	CUCHE	Paul	M.	MILLESSE	Jean-Louis			
25289	GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	Mme	JEANNE	Virginie	Mme	DONZELOT	Catherine	Mme	LOCATELLI	Isabelle			
25290	LA GRANGE	Mme	COLONELLI-PROST	Christine	Mme	DENIZOT	Frédérique	M.	PROST	André			
25293	GRANGES-NARBOZ	Mme	VOUILLOT	Nelly	M.	PARROD	Jean-Marie	M.	JUIF	Jean-François			
25295	LES GRANGETTES	M.	LONGHAMPT	Jean-François	M.	TREAND	Bernard	Mme	DHOUTAUT	Marie-Thérèse			
25296	LES GRAS	Mme	NICOLAS	Martine	M.	CERF	Philippe	M.	MARGUIER	Alain			
25297	LE GRATTERIS	Mme	PIREDDU	Chantal	M.	DUCOULOUX	Bernard	M.	DUQUET	Christian			
25298	GROSBOIS	Mme	LEGRAND	Céline	M.	GELIN	Michel	M.	POETE	Joel			
25299	GUILLOM-LES-BAINS	M.	DORNIER	Stéphane	M.	GANNET	Aurélien	M.	RENAUD	Paul			
25300	GUYANS-DURNES	M.	ROUSSEL	Emmanuel	M.	CASSARD	Robert	M.	ROUSSEL	Jacques			
25301	GUYANS-VENNES	M.	VIPREY	Philippe	M.	NORMAND	Michel	M.	BOUJON	Léon			
25303	HAUTERIVE-LA-FRESSE	Mme	PERRIN	Mathilde	Mme	BERTRAND	Manion	M.	MARTIN	Bernard			
25305	L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	M.	KOLLY	Benoit	M.	MARGUET	René	M.	COLIN	Serge			
25306	L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY	M.	PICCAND	Olivier	Mme	Boillot	Sheila	Mme	VUILLEMENOT	Marie-Laure			
25307	LES HÔPITAUX-NEUFS	Mme	VUEZ	Audrey	M.	REGNIER	Sébastien	Mme	GUILIN	Myriam	M. LEUBA Guillaume	M. GROSJEAN Yannick	Mme BOYER Marie-Claude
25308	LES HÔPITAUX-VIEUX	M.	MALFROY	Arnaud	M.	PLANTIN	Jean-François	M.	CHARNAUX	Michel			
25310	HUANNE-MONTMARTIN	M.	KLOPFENSTEIN	Christophe	Mme	LAUTREY	Michèle	M.	DONEY	Jacques			
25311	HYEMONDANS	M.	FLORIMOND	Geoffrey	Mme	FAIVRE	Sylvie	M.	LABEUICHE	Lucien			
25312	HYEVRE-MAGNY					en attente de nomination							
25313	HYEVRE-PAROISSE	Mme	CHAMPOD	Juliette	M.	MONNOT	Serge	M.	LEJEUNE	André			
25314	INDEVILLERS	Mme	CLEMENCE	Renée	M.	BROSSARD	Daniel	M.	FAIVRE	Claude			
25315	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Mme	POFLET	Marie-Sophie	M.	CERTIER	Jacques	M.	NAPPEY	Rémy			
25316	ISSANS	M.	WITTMER	Sylvain	M.	LOVY	George	M.	HUGENDOBLER	Jacques			
25317	JALLERANGE	Mme	GAIFFE-JACOT	Emilie	Mme	COGNARD	Karine	M.	JACOT	Aurélien	Mme YOUNES Elodie		
25322	LAIRE	Mme	KURAS	Dorothee	M.	BENOIT	Noël	M.	SACQUIN	Marc			
25323	LAISSEY	M.	CHAPIUS	Philippe	Mme	RENAUD	Annie	M.	VEUCHEY	Patrick			
25324	LANANS	M.	NICOLET	Alain	M.	GROSJEAN	François	M.	DUFAY	Claude			
25325	LANDRESSE	M.	DROMARD	Christophe	Mme	MONNOT	Virginie	M.	PICHOT	CLAUDE			
25326	LANTENNE-VERTIERE	M.	DEBERNARD	Robert	Mme	MIDEY	Huguette	Mme	MARTEL	Geneviève			
25327	LANTHENANS	M.	FERRON	Fabien	M.	DELSART	Frédéric	M.	CUENOT	Walter			
25328	LARNOD	Mme	MOTTIEZ	Myriam	Mme	GRIFFON	Jeanine	M.	KIEFFER	Romain			
25329	LAVAL-LE-PRIEURÉ	M.	RENAUD	Pascal	Mme	PY	Agnès	M.	BINETRUY	Pascal			
25330	LAVANS-QUINGEY	M.	CUNCHON	Robert	M.	PERUCCHINI	Xavier	M.	DARD	Pierre			
25331	LAVANS-VUILLAFANS	M.	VIEILLE	Michel	Mme	BONNEFOY	Germaine	M.	AUDY	André			
25332	LAVERNAY	M.	PATAT	Marcel	M.	LAMOUCHE	Daniel	Mme	BOUJU	Ginette			
25333	LAVIRON	Mme	ROVIGE	Ghislaine	Mme	CARTIER	Joëlle	M.	JACQUET	Joseph			
25335	LIEBVILLERS	M.	FEUVRIER	Fabrice	Mme	ROUILLIER	Sylvie	M.	PRONGUE	Serge			
25336	LIESLE	Mme	VANDELLE	Maria Irène	Mme	GUIGNOT	Colette	M.	DAUDEY	Pierre			
25338	LIZINE	Mme	BADSTUBER	Stéphanie	M.	COINETET	Roland	M.	KURY	Jean-Claude			
25339	LODS	Mme	RENAUD	Audrey	M.	Pichetti	Jacky	M.	Roger	PHILIPPE			
25340	LOMBARD	Mme	FARQUE	Christine	M.	LALLIER	Claude	Mme	MICHEL	Mauricette			
25341	LOMONT-SUR-CRETE	Mme	PEGEOT	Karine	Mme	PILLOT	Isabelle	M.	DAUPHIN	Olivier			
25342	LONGECHAUX	M.	VERGEY	Samuel	M.	DETOUILLON	Patrick	Mme	POURCELOT	Rachel			
25343	LONGEMAISSON	M.	LEFEVRE	Jérémy	Mme	BARRAND GARDVAUD	Nathalie	M.	MICHELIN	Michel			
25344	LONGEVILLE-LES-RUSSEY	Mme	CURTIL	Béatrice	Mme	DUBLEMORTIER	Emilie	M.	VILLEMENOT	Jocelain			
25345	LONGEVILLE-SUR-DOUBS	Mme	MORENO	Christine	Mme	GIRARDOT	Catherine	M.	CHARRIER	Jean-Paul			
25346	LONGEVILLE	Mme	SALVI	Amélie	Mme	BARBIER	Véronique	M.	BAILLY	Simon			
25347	LA LONGEVILLE	M.	BOLE-RICHARD	David	M.	GIROUX	Daniel	M.	DROZ-VINCENT	Didier			
25348	LONGEVILLES-MONT-D'OR	Mme	LEFEBVRE	Audrey	M.	PARRIAUX	Jean-Louis	Mme	LANQUETIN	Marie-Joëlle			
25349	LORAY	Mme	DUBOZ	Angélique	Mme	FREZARD	Marie-Thérèse	Mme	MUSSARD	Chantal			
25350	LOUGRES	Mme	MAILLEY	Nathalie	M.	BOURRAT	Serge	M.	GRONDIN	Jean-Yves	M. Philippe MARGERARD	M. Laurent BRISSWALTER	M. Patrick VUILLEMEY
25351	LE LUHIER	M.	GLORIOD	Julien	Mme	PRIEUR	Monique	M.	BAULARD	Alain			
25354	LUXIOL	M.	PAGE	Manuel	Mme	CUENOT	Aurélien	Mme	DEMESY	Vanessa			Mme Elodie VERMOT
25355	MAGNY-CHATELARD	Mme	JUIF	Françoise	Mme	GRUNER	Audrey	M.	JUIF	François			
25357	MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	M.	JACQUET	Baptiste	M.	LOMBARDOT	Pierre-Yves	M.	BAVEREL	Brice			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL		DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS			
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25359	MALANS	Mme	GARNIER-LIBOZ	Agnès	M.	GUINCHARD	Albert	M.	NICOLET	Claude			
25360	MALBRANS	Mme	LAVERGNE	Chantal	M.	TOITOT	André	M.	PERRUCCHE	Pascal			
25361	MALBUISSON	M.	LARESCHÉ	Denis	M.	MOUREAUX	Jean-Louis	Mme	RIGOLOUT	Edith			
25362	MALPAS	Mme	CHARDON	Aurélié	M.	GRENON	Michel	Mme	BERTHET-TISSOT	Agnès			
25364	MAMIROLLE	Mme	LECHINE	Patricia	M.	CUENOT	Eric	M.	GAULARD	Jean-Pierre			
25365	MANCENANS	Mme	MATEOS	Joëlle	Mme	TRIBOUT	Christelle	Mme	BEZ	HUGETTE			
25366	MANCENANS-LIZERNE	Mme	CHAPUIS	Caroline	M.	ORNY	Serge	Mme	GASPARINI	Danielle			
25368	MARCHAUX - CHADEFONTAINE	Mme	JANIER-DUBRY	Catherine	Mme	GRANDJEAN	Françoise	Mme	GUSTIAUX	Elisabeth			
25369	MARVELISE	M.	ALZINGRE	Robert	M.	GAUDARD	Joël	M.	DEVEVEY	Michel			
25370	MATHAY	Mme	TOURDOT	Amandine	M.	QUITTET	Gérard	Mme	BERGOIN	Myriam			
25371	MAZEROLLES-LE-SALIN	Mme	BUGNET	Emmanuelle	M.	GAVIGNET	Philippe	M.	JEUNOT	Joël			
25372	MÉDIÈRE	M.	MEZZAROBBA	Ange	Mme	ESPINOSA	Michelle	Mme	TOSI	Martine			
25373	LE MÉMONT	M.	COQUARD	François	M.	RENAUD	Jean-Pascal	Mme	FRANCHINI	Audrey			
25374	MERCEY-LE-GRAND	Mme	FICHET	Michèle	M.	CADOUX	Raphaël	M.	MOYSE	André			
25375	LES MONTS-ROUNDS	Mme	ROBIN	Catherine	Mme	CORBIÈRE	Anne	M.	CHARBONNIER	Jean-François			
25376	MÉREY-VIELLEY	Mme	MALTAVERNE	Floriane	Mme	TALBOTIER	Corinne	Mme	FUTIN	Marie-Claude			
25377	MESANDANS	Mme	GIRARDOT	Michelle	Mme	VILLARD	Dominique	M.	CARISEY	Christian			
25378	MESLIÈRES	Mme	BERCHEUX	Julienne	Mme	MOREL	Colette	Mme	TRIMAILLE	Sylviane			
25379	MESMAY	Mme	SAEGER	Anke	Mme	GROS	Christine	M.	LACOMBE	Michel			
25382	MONCEY	M.	MEMBRE	Amaud	Mme	VICHOT	Christiane	Mme	DALPAN	Martine			
25383	MONCLEY	Mme	DESPREZ	Patricia	Mme	MEUTELET	Bernadette	Mme	BULLE	Marie-Claude			
25384	MONDON	M.	SARRAZIN	Alexandre	M.	CORNET	Jean	Mme	CHAPUIS POULAIN	Véronique			
25385	MONTAGNEY-SERVIGNEY	M.	DE BORTOLI	Emmanuel	M.	CHENUS	Jean-Jacques	M.	DE BORTOLI	Jean			
25386	MONTANCY	Mme	COMMENT	Corine	M.	FROSSARD	Dominique	Mme	CATTIN	Michelle			
25387	MONTANDON	M.	FAIVRE	Damien	M.	SANDOZ	Jean-Philippe	M.	DEMOUGE	Michael			
25389	MONTBÉLIARDOT	M.	PARRENIN	Dominique	M.	RAYMOND	Maurice	M.	TAILLARD	Aurélien			
25390	MONTBENOÎT	Mme	MERCET	Corinne	Mme	KUTTNER	Angélique	M.	PARSY	Mickaël			
25391	MONT-DE-LAVAL	M.	DEFORET	Hugo	M.	BECKER	Gilles	Mme	MOUGIN	Brigitte			
25392	MONT-DE-VOUGNEY	M.	CHOPARD	Patrick	Mme	MONNIN	Christelle	M.	PERRINE	Thomas			
25393	MONTÉCHEROUX	Mme	BARBARIN	Alexandra	Mme	MOSER	Francine	M.	BERGOTTI-DAOUDI	Roland			
25398	MONTFLOVIN	M.	LAUDE	Benoit	M.	POURCHET	Claude	M.	LAMBERT	Florent			
25400	MONTGÉSOYE	Mme	LEPLOMB	Marie Madeleine	M.	CICOLARI	Baptiste	Mme	BEZ	Michelle			
25401	MONTVERNAGE	Mme	QUERCI	Amandine	Mme	AUDRAN	Elodie	M.	REUCHE	Jean-Paul			
25402	MONTJOIE-LE-CHÂTEAU	Mme	NOROY	Brigitte	Mme	LABALETTE	Carole	Mme	MARTELET	Néva			
25403	MONTLEBON	Mme	DE AZEVEDO	Rachel	Mme	GAIFFE	Lydia	M.	ANDRE	Patrick	Mme GOSATTI Evelyne	M. DUFFAIT Jean-Luc	M. DEJARDIN Pascal
25404	MONTMAHOUX	Mme	GEORGER	Emilie	M.	BERJON	David	M.	TOURNIER	Patrick			
25405	MONTPERREUX	Mme	MEIGNAN	Angélique	M.	LUCAS	Yann	M.	MARCESCHE	Jean-François			
25406	MONTROND-LE-CHATEAU	M.	PIGUET	Aurélien	M.	GAILLARD	Claude	Mme	HUROU	Germaine			
25408	MONTUSSAINT	Mme	BIDEAUX	Catherine	Mme	HOUILLOIN	Christelle	Mme	DUFAY	Sylviane			
25410	MORRE	M.	PERRARD	Nicolas	M.	STAPHANE	Jean-Luc	M.	VEGA	Daniel			
25411	MORTEAU	Mme	ROUSSEL-GALLE	Danielle	M.	GAUME	Daniel	M.	REMONNAY	Michel	M. RASPAOLO Jacques	Mme ROUSSEL-GALLE Patricia	Mme CAIREY-REMONNAY Dominique
25414	LE MOUTHEROT	M.	COLIN	Mathieu	M.	PEZARD	Frédéric	M.	KOEHLER	Georges			
25415	MOUTHIER-HAUTE-PIERRE	M.	LOUYS	Dominique	Mme	MAUGAIN	Ginette	M.	BUSINARO	Christian			
25416	MYON	Mme	PETETIN	Colette	Mme	BARBIER	Monique	M.	RUFFINONI	Daniel			
25417	NAISEY-LES-GRANGES	Mme	MATHEY	Estelle	Mme	PONJARD	Delphine	M.	CUENIN	Bernard			
25419	NANS	M.	LEPAINGARD	Alain	M.	FIGARD	Michel	Mme	POIRSON	Camille			
25420	NANS-SOUS-SAINT-ANNE	M.	ROUX	Jean-Baptiste	Mme	LLOYD	Christine	Mme	ROUSSEAU	Marie-Paule			
25421	NARBIEF	M.	JEAMBRUN	Vincent	Mme	PERSONENI	Marie-France	M.	RENAUD	Christophe			
25422	NEUCHÂTEL-URTIÈRE	M.	BOUCARD	Cyril	Mme	BEAUFILS	Nadège	Mme	MAUVAIS	Céline			
25424	LES PREMIERS SAPINS	Mme	FAIVRE	Amandine	M.	HENRIOT	Guy	M.	ROY	André			
25425	NOËL-CERNEUX	M.	MAINIER	Fabrice	M.	CUENOT	Philippe	M.	LAURENT	Stéphane			
25426	NOÏREFONTAINE	Mme	GAMELON	Danielle	Mme	LEJEUNE	Michèle	M.	PACHECO	Fernand			
25427	NOIRONTE	M.	ROUSSEAU	Jean-Michel	M.	LAMBOLEY	Raymond	M.	DERAY	Georges			
25428	NOMMAY	Mme	MEHRENBERGER	Christiane	M.	JEANNEROT	Henri	M.	CHATELAIN	Guy			
25429	NOVILLARS	Mme	THIMONIER	Frédérique	M.	THEURET	Michel	M.	GRUT	Eric			
25430	OLLANS	Mme	DEFORET	Florence	M.	ROY DE LACHAISE	François	M.	ARCHIPOFF	Rémi			
25431	ONANS	M.	STREIT	André	M.	PELAY	Ingrid	M.	GREMAUX	Jean-François			
25432	ORCHAMPS-VENNES	Mme	BOILLOT	Nathalie	Mme	CUENOT	Joëlle	M.	SEIGNE	Noël			
25433	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	Mme	HEMLER	Lucienne	Mme	VANDEBERG	Valérie	Mme	FEUVRIER	Carole			
25435	ORSANS	M.	TROUILLOT	Julien	M.	GROSJEAN	Daniel	Mme	BIDAL	Marie-Claude			
25436	ORVE	M.	COURGEY	Jean-Louis	M.	COURGEY	Joseph	M.	GAUTHIER	Raphaël			
25437	OSSE	M.	PERROT	Yohan	M.	POULOT	Claude		en attente de nomination				
25438	OSSELLE-ROUTELE	M.	BONNOT	Jérôme	Mme	RELANGE	Patricia	M.	MIRABLON	Thierry			
25439	OUGNEY-DOUVOT	M.	TRONCIN	Clement	M.	ROULLIER	Jean	M.	BILLEREY	Claude			
25440	OUHANS	Mme	TYRODE	Sandrine	M.	TYRODE	Fabrice	M.	SALOMON	Jean			
25441	OUVANS	M.	PHILIPONA	Michaël	M.	LIME	Gérard	M.	DROMARD	Roland			
25442	OYE-ET-PALLET	Mme	MAJ	Anne	Mme	COSTE	Chantale	M.	SALVI	Henri			
25443	PALANTINE	M.	FAILLENET	Pierre	Mme	DRAPS	Marylin	M.	FAIVRE	Delphine			
25444	PALISE	Mme	NICOLET	Marie-Noëlle	M.	CURTY	Francis	Mme	NOE	Jean-Louis			
25445	PAROY	M.	BERTRAND	Louis	M.	BARRAND	Denis	M.	AUBERT	Pierre			
25446	PASSAVANT	Mme	GLEJZER	Ewa	Mme	LYONNAIS	Laurence	M.	GLEJZER	Jean-Pierre			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUE ADMINISTRATION			DELEGUE TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS			
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI	
25447	PASSONFONTAINE	Mme	JEUNOT	Pascale	Mme	BOLE	Bernadette	Mme	ALIXANT	Stéphanie				
25448	PELOUSEY	Mme	JEANNOT	Laurence	Mme	JEUDY	Marie-Hélène	M.	ROUHIER	Jean				
25449	PÉSEUX	Mme	SIEGRIST	Bénédicte	M.	FROIDEVAUX	Pascal	M.	SIEGRIST	David				
25450	PESSANS	M.	PETREMANT	Léon	Mme	ALLHEILY	Céline	M.	PETETIN	Yves				
25451	PETITE-CHAUX	M.	MARTIN	Ludovic	M.	WURGLER	Jean Marc	M.	FAVROT	Jean-Philippe				
25452	PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT	M.	CATTIN	Gilles	M.	THORAX	Bertrand	M.	CHIPPEAUX	Fabien				
25453	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	Mme	PRIEUR	Audrey	M.	CANTENEUR	Bernard	Mme	ARBEY	Fanny				
25455	PLACEY	M.	PERNIN	Gérard	M.	TOITOT	Denis	M.	PERRUCHE	Pierre				
25456	PLAIMBOIS-DU-MIROIR	Mme	PRETOT	Christelle	Mme	LOBRE	Gabrielle	Mme	BOILLON	Marie-Pierre				
25457	PLAIMBOIS-VENNES	Mme	DUFFET	Laurence	M.	GAIFFE	Alain	Mme	MULLER	Arielle				
25458	LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	Mme	CHATELAIN	Elodie	M.	NICOD	Daniel	M.	MOINET	Arnaud				
25459	LA PLANÉE	M.	GUY	Christian	Mme	JEANNEROD	Michèle	M.	TISSOT	Gilles				
25460	LE VAL	Mme	HYTIER	Patricia	M.	SLATNI	Yves	Mme	TISSERAND épouse DECREUSE	Françoise				
25461	POMPIERRE-SUR-DOUBS	M.	ROUSSEL	Didier	M.	CASTAJON	Christophe	Mme	TRIBOUT	Bernadette				
25464	LES PONTETS	Mme	LEPINE	Aurélié	M.	SCALABRINO	Daniel	M.	RENAUD	Christian				
25465	PONT-LES-MOULINS	M.	ROUTHIER	Nicolas	M.	ROGGERO	Michel	Mme	ROUTHIER	Françoise				
25466	POUILLEY-FRANCAIS	Mme	LEGAIN	Maké	M.	GRILLOT	Gérard	Mme	CHAGUE	Corinne				
25467	POUILLEY-LES-VIGNES	M.	MULLER	Gérard	Mme	NALLET	Odile	Mme	STUTZ	Yvette				
25468	POULIGNEY-LUSANS	M.	BARBIER	Benjamin	M.	MAZOYER	Alain	Mme	CLERC	Jacqueline				
25469	PRESENTEVILLERS	M.	DUGAS	Bernard	M.	MILLOT	Mickaël	M.	LALLEMANT	Patrice				
25470	LA PRETIERE	M.	FROST	Laurent	Mme	TRIBOULET	Michèle	M.	PERCEROT	MICHEL				
25471	PROVENCHÈRE	M.	ROMAIN	Samuel	M.	LOCATELLI	Michel	Mme	CUCHEROUSSET	Nicole				
25472	PUESSANS	M.	COQUARD	Frédéric	M.	MOLLE	Christophe	M.	DEVILLERS	Christophe				
25473	PUGEY	Mme	BOUQUET	Sylvie	M.	MARTIN	Louis	Mme	DUQUET	Marie Antonette				
25474	LE PUY	Mme	DAVAL	Elodie	M.	BURNEQUEZ	Roland	M.	GUGLIEMETTI	Joseph				
25475	QUINGEY	Mme	HUMBERT	Anne-Lise	M.	BILLOD-LAILLET	Antoine	M.	LAZARD	Jean-Claude				
25476	RAHON	Mme	COQUARD	Aurélié	M.	DIEMUNSCH	Marc	M.	NORMAND	Jean-Marie				
25477	RANCENAY	M.	GLADOUX	Gilles	Mme	BALLET	Véronique	Mme	GENEVOIS	Martine				
25478	RANDEVILLERS	M.	QUINNEZ	Alain	M.	THIEBAUD	Guy	M.	GOBERVILLE	Daniel				
25479	RANG	M.	CHAUVEY	Roland	Mme	BOUCLANS	Danielle	Mme	RACINE	Marie-Jeanne				
25481	RAYNANS					en attente de nomination								
25482	RECOLOGNE	Mme	BOUDAUX	Michèle	Mme	GRAVEL	Cécile	M.	JOST	François				
25483	RECUFLOZ	M.	MICHAUD	Denis	Mme	RONVIN	Catherine	M.	VIENNET	Gilles				
25485	REMONDANS-VAIVRE	Mme	DIBOUT	Régine	Mme	MERIQUE	Annie	Mme	PELLICOLI	Christèle				
25486	REMORAY-BOUJEONS	M.	LACROIX	Richard	M.	BAUD	Jean	M.	VUILLAUME	Jean-Paul				
25487	RENÉDALE	Mme	BASSON	Charline	M.	BONNET	Jérôme	Mme	LAMY	Sarah				
25488	RENNES-SUR-LOUE	Mme	CHAY	Prisca	Mme	DEFERT	Chantal	Mme	DUMONT	Bernadette				
25489	REUGNEY	Mme	DEBOICHET	Sandra	M.	CANAULT	Sébastien	M.	CLERC	René				
25490	RIGNEY	M.	VIENNET	Mathieu	Mme	KOTARSKI	Catherine	M.	GRANGEOT	Jean-François				
25491	RIGNOSOT	M.	DANIS	Samuel	M.	LOYE	Jean-Pierre	Mme	BARBIER	Raymonde				
25492	RILLANS	Mme	FEUVRIER	Emilie	M.	COUR	Daniel	Mme	COUR	Emmanuelle				
25493	LA RIVIÈRE-DRUGEON	M.	GRILLON	Yohann	M.	CLAUDET	Hervé	M.	PAULIN	Jacques				
25494	ROCHEJEAN	M.	THOMET	Jimmy	Mme	SAILLARD	Annie	M.	MARTIN	Thierry				
25496	ROCHE-LES-CLERVAL	M.	RETORNAZ	Olivier	M.	GUILLOZ	Jérôme	M.	NICOLET	Maurice				
25497	ROCHES-LES-BLAMONT	M.	LAMY	Olivier	M.	MATHIEU	Michel	M.	VUILLEMENOT	Gérard				
25498	ROGNON	M.	ANGERS	Stéphane	M.	FRICTSCH	Michel	M.	WEINACHT	Rodolphe				
25499	ROMAIN	Mme	CARLIER	Lucie	M.	BOUDEAU	Jean-Luc	M.	BELPERIN	Roger				
25500	RONCHAUX	M.	THYS	Benoit	M.	LARGE	Régis	M.	BOILLOZ	Jean-Claude				
25501	RONDEFONTAINE	M.	BAUD	Michel	M.	SALOMON	Grégory	M.	FENDORF	Florent				
25502	ROSET-FLUANS	M.	BERTHELET	Jean-Luc	M.	FIESSE	Jean-Louis	M.	BOUTET	Yves				
25503	ROSIÈRES-SUR-BARBECHE	Mme	FAREY	Myléne	M.	CHOULET	Guy	Mme	MEILLET	Jeanne-Antide				
25504	ROSUREUX	Mme	JOSET	Christelle	Mme	JURASZEK	Jennifer	M.	JOLIOT	Bernard				
25505	ROUGEMONT	M.	JANES	Daniel	Mme	GROJEAN	Régine	Mme	GUERIN	Elisabeth				
25506	ROUGEMONTOT	M.	SARRAZIN	Albert	M.	BOURQUE	André	M.	GROSPERRIN	Serge				
25507	ROUHE	M.	ROUSSEL	Cyril	Mme	CALAME	Annie	Mme	GAUTHRIN	Christine				
25510	RUFFEY-LE-CHATEAU	M.	ARNOUX	Alexandre	Mme	PROST	Christine	M.	BOILLON	Joël				
25511	RUREY	M.	HENRIOUD	Jean-Michel	M.	PASCAL	André	Mme	MULHAUSER	Corine				
25513	SAINTE-ANNE	M.	GUYAT	Florentin	M.	GRANDMAISON	Eric	Mme	BÔLE	Marie Hélène				
25514	SAINTE-ANTOINE	Mme	CAUSSIDERY	Elisabeth	Mme	CHABOD	Yvette	M.	SERRETTE	Amick				
25515	SAINTE-COLOMBE	Mme	JAVAUX	Cécile	M.	JAVAUX	Alain	M.	SANCEY	Claude	Mme ZANATTA Marie-Jeanne			
25516	SAINTE-GEORGES-ARMONT	M.	PETREMANT	Yves	M.	VADAM	Daniel	Mme	DUNZER	Nelly				
25517	SAINTE-GORGON-MAIN	Mme	MAUGAIN	Nadine	M.	SIMON	Maurice	Mme	LALLEMAND	Solange				
25518	SAINTE-HILAIRE	Mme	MARTHEY	Hélène	M.	BEGUIN	Eric	Mme	CAPRANI	Alexandra				
25519	SAINTE-HIPPOLYTE	M.	BUSSON	Alain	Mme	N'BOUELA	Manilyn	Mme	RIGAUD	Claude				
25520	SAINTE-JUAN	Mme	ROY	Mélanie	Mme	BOURGEON	Yvette	Mme	CAILLOT	Colette				
25521	SAINTE-JULIEN-LES-MONTBELIARD	M.	PETREQUIN	Stéphane	M.	NARDIN	Jean-Pierre	Mme	GROSCLAUDE	Dominique				
25522	SAINTE-JULIEN-LES-RUSSEY	Mme	FAIVRE	Lydie	M.	NICOD	Robert	M.	LOISET	Jean Luc				
25523	SAINTE-MARIE	Mme	PETETIN	Nathalie	M.	CHAVEY	René	M.	RINGENBACH	Philippe				
25524	SAINTE-MAURICE-COLOMBIER	Mme	RUCH	Françoise	M.	GRILLON	Jean-Paul	Mme	SANDOZ	Nelly				
25525	SAINTE-POINT-LAC	Mme	VALLET	Sandrine	M.	PACQUELET	Daniel	M.	CANNELLE	Frédéric				
25526	SAINTE-SUZANNE	Mme	RICHARDIN	Françoise	Mme	LOYER	Denise	Mme	POUTINZEFF	Carole				
25527	SAINTE-VIT	Mme	VIENNET	Jeannine	M.	VIENNET	Jean-Paul	M.	PERRIOT-COMTE	Bernard	Mme Valérie BORDY			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25528	SAMSON	Mme	GUILLOT	Sophie	M.	LASNE	Cyrille	Mme	PAUL	Anne-Françoise			
25529	SANCEY	Mme	DROMARD	Daniele	M.	ROGNON	André	M.	NORMAND	Michel			M. MOUGEY Gustave
25533	SARAZ	en attente de nomination											
25534	SARRAGEOIS	M.	DHÔTE	Jimmy	M.	VEJUX	Yves	Mme	VANDEWALLE	Delphine			
25535	SAULES	M.	JACOULOT	Justin	M.	PERRAUDIN	Thierry	Mme	TOURNIER	Corinne			
25536	SAUVAGNEY	M.	WEINZORN	Philippe	Mme	CHEVIET	Odile	Mme	ENDERLIN	Nathalie			
25537	SCEY-MAISIÈRES	Mme	LEQUET	Lisiane	M.	FOLTETE	Michel	M.	CORDIER	Jacques			
25538	SECHIN	Mme	SUCHET	Angélique	M.	GRANDPERRIN	André	M.	TAILLARD	Christophe			
25540	SEMONDANS	Mme	GIRARDIN	Chantal	Mme	BOLOT	Dominique	M.	ARIA	André			Mme SANREY Marie
25541	SEPTFONTAINES	Mme	PALMA-GRUET	Corinne	M.	GUYOT	Gilles	M.	JEANNINGROS	Mickaël			
25542	SERRE-LES-SAPINS	Mme	FARUCH	Florence	M.	PIERRE-EUGENE	Joël	Mme	LABILLE	Frédérique			
25544	SERVIN	M.	DUFFET	Clovis	M.	BERCOT	Christian	Mme	VUILLEMIN	Aurélien			
25545	SILLEY-AMANCEY	M.	ROY	Benoit	Mme	PAGOT	Séverine	Mme	GAIFFE	Martine	M. MILLE Florent	Mme COTTAZ Catherine	
25546	SILLEY-BLEFOND	Mme	ROY	Sophie	M.	COMTE	Raphaël	Mme	MARRINER	Christelle			
25548	SOLEMONT	M.	MARLIOT	Gérard	Mme	CHANEAUX	Françoise	Mme	SOCIE	Florence			
25549	SOMBACOUR	Mme	BLONDEAU	Fabienne	Mme	BAUD	Marie-Christine	M.	RONOT	Gilbert			
25550	LA SOMMETTE	M.	VUILLEMIN	Jean-Marie	M.	BAVEREY	Patrick	M.	VANNIER	Amaud			
25551	SOURCE-CERNAY	M.	BLATTER	Jean-Louis	Mme	CHENEY	Aline	M.	KLINGUER	Michel			
25552	SOURANS	M.	GONIN	Sylvain	M.	FROSIO	Gilles	Mme	LUCHT	Dominique			
25553	SOYE	M.	LOMBARDET	Raphaël	M.	DRUET	Christian	Mme	MOUROT	Nicole			
25554	SURMONT	Mme	PIRANDA	Maguy	M.	PEPIOT	Daniel	M.	SCHOUBEY	Louis			
25555	TAILLECOURT	M.	BARRÉ	Stéphane	M.	FLENET	Gérard	M.	FOLLETTETE	Jean-Claude			
25556	TALLANS	Mme	TOGNOL	Céline	Mme	THIEBAUD	Delphine	M.	JEANMASSON	Michaël			
25557	TALLENAY	Mme	DA COSTA	Patricia	M.	SIRI	Jean-Pierre	Mme	PICOT	Elisabeth	M. CHEVASSU Gérald	M. BENOIT Jean-Marie	M LAMIRAULT Christian
25558	TARZENAY – FOUCHERANS	Mme	JACQUIER	Laurence	Mme	VUILLECARD	Agnès	Mme	GILLARD	Régine			
25559	THIEBOUHANS	Mme	SARRON	Valérie	M.	BRISCHOUX	Daniel	Mme	METRA	Véronique			
25561	THORAISE	Mme	WALLIANG	Bernadette	M.	MIGUEL	Carlos	Mme	WILMART	Geneviève			
25562	THULAY	Mme	GEHIN	Nouria	Mme	BOITEUX	Elisa	M.	LAPPRAND	Rémi			
25563	THUREY-LE-MONT	M.	SCHAD	Hervé	M.	BARICAULT	Jean	Mme	PIERRE	Véronique			
25564	TORPES	Mme	VIELLE	Christine	Mme	LARTOT	Monique	M.	DROUHARD	François			
25565	TOUILLON-ET-LOULETEL	M.	VOINET	Florian	Mme	BERNARDET	Danielle	M.	MONNIER	Michel			
25566	LA TOUR-DE-SCAY	M.	SALVI	Laurent	M.	JACQUIN	Jean PAUL	M.	BOZEC	Josette			
25567	TOURNANS	M.	PICARD	Romain	Mme	COUVET	Amandine	Mme	COUVET	Marie-Christine			
25569	TREPOT	Mme	CAPRANI	Bénédicte	M.	VUILLECARD	Jean-Baptiste	M.	LIEGEON	Jean-Luc			
25570	TRESSANDANS	M.	DUBILLARD	Denis	Mme	DEVAUX	Geneviève	Mme	BESSON	Anne-Marie			
25571	TREVILLERS	M.	DARCOT	Ludovic	Mme	GIROD	Stéphanie	M.	MAUVAIS	Gérard			
25572	TROUVANS	M.	REMY	Christophe	M.	CATHELIN	Nicolas	M.	GAINET	René			
25573	URTIERE	M.	DELAUTRE	Arnaud	M.	FONTANILLES	Yoshka	M.	GARRESSUS	Gabriel			
25574	UZELLE	Mme	BARET	Virginie	M.	GAMET	Gilbert	Mme	DECHAUX	Denise			
25575	VAIRE	M.	AMIOT	Claude	Mme	SCHIRER	Jacqueline	Mme	LAGARDE	Danielle			
25579	VAL-DE-ROULANS	M.	JEANNENOT	Jean-Marc	M.	LONGCHAMP	Bertrand	Mme	HUGOT	Françoise			
25582	VALLEROY	Mme	LAROCHE	Océane	Mme	STEMER	Marie	Mme	DAVID GERIN	Claudine			
25583	VALONNE	M.	CORNEILLE	Damien	Mme	CORBET	Nathalie	M.	SANDOZ	Paul			
25584	VALOREILLE	M.	BONNOTTE	Eric	M.	BOITEUX	Philippe	M.	PATOIS	Sylvain			
25586	VANDONCOURT	Mme	VOISARD	Magali	Mme	MARCHAND	Françoise	M.	MONTAVON	Yves			
25588	VAUCLOSE	M.	RAMEL	Laurent	Mme	SOCIE	Jeanne-Antide	mme	MIOTTE	Chantal			
25589	VAUCLOSOTTE	M.	JEAMBRUN	Nicolas	M.	DEVILLAIRS	Ludovic	Mme	LAURENT	Annie			
25590	VAUDRIVILLERS	M.	EME	Franck	Mme	TEDOLDI	Sonia	Mme	SARRON	Nadia			
25591	VAUFREY	M.	HUELIN	Julien	M.	FARQUE	Gérard	M.	BRUNNER	Albert			
25592	VAUX-ET-CHANTEGRUE	M.	MASSART	Benoit	Mme	FAYOLLE	Françoise	M.	VIONNET	Xavier			
25594	VELESME-ESSARTS	Mme	BRUNNER	Sylvie	Mme	PAGET	Corinne	M.	NOU	Jean-Louis			
25595	VELLEROT-LÈS-BELVOIR	M.	PATER	Michaël	M.	DAGUET	René	M.	GROSSOT	Sylvain			
25596	VELLEROT-LÈS-VERCEL	M.	ROLAND	Guy	M.	CAMPONOV	Félix	Mme	BILLEREY	Jeanne			
25597	VELLEVANS	M.	BRUSSET	Nicolas	M.	TREHANT	Bernard	M.	GLORIOD	Didier			
25598	VENISE	Mme	DAFFLON	Nadine	M.	TABAR	Christian	M.	GAULARD	Franck			
25599	VENNANS	M.	SURDEY	Christophe	M.	DANCRE	Yves	M.	MILLE	Jean-Paul			
25600	VENNES	Mme	BAGGIANI	Anne	M.	BOISSENI	François	Mme	VERMOT	Sandra			
25602	VERGRANNE	M.	GENIN	Christian	Mme	BOURNY	Brigitte	M.	BONFILS	Bernard			
25604	VERNE	M.	GIRARDOT	Félicien	Mme	MORIZOT	Véronique	Mme	DEFEUILLE	Monique			
25605	VERNIERFONTAINE	Mme	PETITJEAN	Lydie	M.	AMIOTTE-PETIT	Pierre	Mme	AMIOTTE	Marie-Thérèse			
25607	VERNOIS-LÈS-BELVOIR	M.	BALIZET	Christophe	M.	TAUROZZA	Louis	M.	BITSCHENE	François			
25608	LE VERNY	Mme	TRIDANT	Jacqueline	M.	ROUSSEAU	Serge	Mme	PARROT	Brigitte			M. TCHORYK Pierre
25609	VERRIÈRES-DE-JOUX	Mme	SCHNEIDER	Fiorine	M.	POCHARD	Jean-Noël	Mme	LANDRY	Gisèle			
25611	LA VEZE	Mme	BOURGOIN	Judith	M.	CORLET-CHABOD	Michel	M.	BARBIER	Raymond			
25612	VIEILLEY	M.	KASAD	Jimmy	Mme	AMIOT	Françoise	M.	PETIT-JEAN	Jacques			
25613	VIETHOREY	M.	MORIN	Bruno	M.	ROUGEMONT	René	M.	GIROZ	Joël			
25615	VILLARS-LÈS-BLAMONT	Mme	GROSRENAUD	Elise	M.	BRENET	Pascal	M.	BRANDELET	Jean-Pierre			
25616	VILLARS-SAINT-GEORGES	M.	GIDE	Jean-Jaques	M.	PATUROT	Léon	M.	ZEISSER	Jean-Claude			
25617	VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	Mme	ÉTEVENARD	Nathalie	Mme	XOLIN	Nathalie	M.	CHOPARD	Damen			
25618	VILLARS-SOUS-ECOT	Mme	PEQUIGNOT	Christelle	M.	DEVAUX	Alain	Mme	MELIERES	Claudine			
25619	LES VILLEDIEU	M.	PARRIAUX	Frédéric	M.	DUPOY	Bernard	M.	MASSON	Eric			
25620	VILLE-DU-PONT	M.	BARTHOD	Olivier	M.	PERREY	Albert	M.	JEANCLERC	Michel			
25621	VILLENEUVE-D'AMONT	M.	GODARD	Vincent	Mme	ROLET	Joëlle	M.	JEANNERET	Yves			
25622	VILLERS-BUZON	M.	VUILLIER	Julien	M.	LAMBERT	Guy	Mme	CHAPELAIN	Françoise			

ANNEXE n°1 : Composition commission de contrôle - listes électorales – Communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus, lorsqu'il est impossible de constituer la commission avec 5 conseillers municipaux

N° INSEE	COMMUNES	CONSEILLER MUNICIPAL			DELEGUÉ ADMINISTRATION			DELEGUÉ TGI			SUPPLEANTS EVENTUELS		
		CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	CIVILITE	NOM	Prénom	Suppléant CM	Suppléant DA	suppléant du TGI
25623	VILLERS-CHIEF	M.	SURAT	Michel	Mme	JEANNEROT	Josiane	M.	FAIVRE-DUBOZ	Jean			
25624	VILLERS-GRELOT	Mme	VOLPE	Valérie	Mme	PORTIER	Marie-Françoise	Mme	ROBERT	Carine			
25625	VILLERS-LA-COMBE	M.	MAIRE	Claude	Mme	BASSIGNOT	Janine	M.	TOURNIER	Christian			
25626	VILLERS-SAINT-MARTIN	M.	MARGUET	David	M.	HENRIOT	Denis	M.	BAVEREY	Etenne			
25627	VILLERS-SOUS-CHALAMONT	M.	DUBOZ	Gallien	M.	VALION	Jean-Louis	M.	BOLE-RICHARD	Bruno			
25629	VOILLANS	Mme	CORAJOD	Tess	Mme	GUILLAUME	Danièle	M.	SCHIFFMANN	Jean-paul			
25630	VOIRES	M.	BLANCHARD	Patrice	Mme	BONNEFOY	Annie	M.	PEUGEOT	Jean Pierre			
25631	VORGES-LES-PINS	M.	KODJO	Nicolas	M.	LEVAIN	Dominique	M.	VERNEREY	Amaury			
25633	VUILLAFANS	M.	KIBLER	Alain	M.	CATTANEO	Celestion	M.	QUETE	Gérard			
25634	VUILLECIN	Mme	BRULEBOIS	Jacqueline	Mme	PASCHOUD	Jessica	M.	CHABOD	Dominique	M. FLUCHOT Jérémie		
25635	VYT-LES-BELVOIR	M.	DEVILLERS	Xavier	Mme	GALLEZOT	Marie	Mme	PONÇOT	Dominique			

ANNEXE n°1 bis : Membres du conseil municipal – Communes de + 1000 – Désignation commission de contrôle

N° INSEE	COMMUNES	1 ^{er} C M	NOM 1 ^{er} CM	PRENOM 1 ^{er} CM	2 ^{ème} CM	NOM 2ème CM	PRENOM 2ème CM	3 ^{ème} CM	NOM 3ème CM	PRENOM 3ème CM	4 ^{ème} CM	NOM 4ème CM	PRENOM 4ème CM	5 ^{ème} CM	NOM 5ème CM	PRENOM 5ème CM	1er suppléant	2ème suppléant	3ème suppléant	4ème suppléant	5ème suppléant		
25031	AUDINCOURT	Mme	FUOCO	Catherine	M	MALLOT	Jack	M	BARBIER	David	M	BESANCON	Christine	Mme	BESANCON	Christine							
25043	BART	M	BEUCLER	Nicolas	Mme	MANCON	Louise	M	JACQUOT	Jean-Michel	M	BECHTOLD	Guy										
25048	BAVANS	Mme	EMONIN	Jean-Pierre	M	GATCHINE	Jean	Mme	TRAVERSIER	Agnès	M	DURY	Bernard	Mme	MASSE	Mme	Mme VEDRINE	M ARNAUTOVIC	Mme	M	Mme Aurélie PLANCON		
25056	BESANCON	M	LIME	Jean-Hugues	Mme	MICHEL	Marie-Thérèse	Mme	LAMBERT	Marie	Mme	ROCHDI	Karima										
25057	BIETHONCOURT	M	GUIRAO	Marie-Antonette	Mme	BERTEL	Joëlle	Mme	BAESA	Geneviève	Mme	BOUZER	Dominique										
25078	BOUCLANS	M	BOURRAT	Nathalie	Mme	DENIMAL	Sophie	M	AURIOL	Christophe	Mme	VERDOT	Estelle										
25112	CHALEZEULE	M	CHARPY	Osélie	Mme	MERMET	Roselyne	Mme	COMTE	Joëlle	Mme	LAITHIER	Brigitte										
25133	CHATILLON-LE-DUC	M	MAILLARDET	Pierre	Mme	MOUCHET	Laktia	M	COLSON	Renaud	Mme	TRAVAGLINI	Sylviane				Mme Séverine PUTOT	M Dorian MAZIER	M	Philippe PRENEL	M Jean-Pierre VALLAR	Mme Stéphanie DULAC	
25147	CHEMAUDIN-ET-VAUX	M	GALLIOT	Bastien	M	LEBAL	Lubovic	Mme	PONCET	Marie	M	GIRARD	René										
25159	COLOMBIER-FONTAINE	Mme	ANDRE	Loïc	M	DJAKONI	René	Mme	JEANNEY	Nathalie	Mme	SPARAPAN	Géraldine										
25200	DEVECEY	Mme	CRETIN MAGNIN-FEYSOT	Auréli	Mme	LUCASELLI-COQUILLON	Morgane	M	HUET	David	M	DENYS	Simon										
25204	DOUBS	Mme	ROLOT	Christian	Mme	SALLARD	Lucienne	Mme	INVERNIZZI	Audrey	Mme	LECLERCQ	Catherine										
25230	EXINCOURT	Mme	TEMEN	Melissa	M	BAU	Pascal	Mme	SANSEIGNE	Josiane	M	BAUDREY	Louis										
25245	FONTAIN	M	GIRARD	Alain	Mme	MAIROT	Laurence	Mme	MARTIN	Laurence	M	DUQUET	Denis										
25259	FRASNE	Mme	JEANNIN	Adeline	Mme	VIENNET	Marie-Madeleine	Mme	PARIS	Marine	M	BOUVERET	Gilles										
25265	GENEUILLE	Mme	QUINART	Elienne-Marie	Mme	BEZ	Florence	M	CLENOT	Christophe	Mme	LOWMONT	Pascale										
25284	GRAND-CHARMONT	Mme	LAKHER	Marie-Andrée	M	CLEMENT	Alain	M	DRIANO	Christian	Mme	NUNHOLD	Jacinthe										
25287	GRANDFONTAINE	Mme	NIZZI	Clément	M	LORET	Patrice	M	LECOMTE	Serge	Mme	OBERSON	Samira				Mme LAVAUX	M LELÉVRE	M	NOVAK	M Jean-Luc	M TALLARD Jim	
25304	HÉRIMONCOURT	M	HENNEQUIN	Charles	M	VIZINOT	Jean-Pierre	M	LOIGET	Olivier	M	PESCE	Mario				Mme MELIERES	Mme	MAC PAVET	M	Manilla		
25309	HOUTAUD	Mme	DHOUTAUD	Mélanie	Mme	PHILIPPE	Anne-Claude	M	VIPREY	Patrick	M	COLIN	Jean-Michel										
25316	JOUGNE	M	POIX DAUDE	Rose May	Mme	RAWYLER	Roxane	M	POIX	Daniel	M	GRAF	Daniel										
25320	LABERGEMENT-SAINTE-MARIE	Mme	FOULLE	Christiane	Mme	GARNACHE-CREULLLOT	Brigitte	Mme	TRIMAILLE	Marie-Hélène	Mme	DREZET	Jacqueline										
25512	LE RUSSEY	Mme	LIGIER	Thomas	M	JOURNOT	Hervé	M	FAYRE	Christian	Mme	FEUVRIER	Marie-Anne										
25240	LES FINS	Mme	DORNIER	Ulysse	M	CHRISTIN	David	M	RENAUD	Alain	M	POURCHET	Frédéric										
25334	LEVIER	Mme	LOUVRIER	Madeline	M	PECOT	Noébert	M	JEANNIN	Bernard	M	DE LA ROCHEFOUCAULD	Jean										
25356	MAÏCHE	M	BERTIN	Hervé	Mme	BOICHAT	Sonia	M	SIMONIN	Denis	Mme	LAFENNA	Francine										
25367	MANDEURE	M	PERRIGUEY	Evelyne	Mme	VERZELLONI	Jean-Claude	Mme	BERGER	Nadine	M	BRESADOLA	Pascal										
25380	METABIEF	M	MEUTERLOS	Nicolas	M	ROLLAND	Thierry	M	LACROIX	Hervé	M	MARANDIN	Gael										
25381	MISEREY-SALINES	M	ROY	Christiane	Mme	ARDAIL	Monique	Mme	VAUCHEY	Dominique	M	HAUSTÈTE	Claude										
25388	MONTBELLARD	M	CUCHET	Gisèle	M	ZUZATZ	Frédéric	M	MARCHAL	Sionne	M	BORNOT	Gilles										
25394	MONTENOIS	M	MAITRE	Sandrine	Mme	PERRIOT-COMTE	Vignie	Mme	BOILLON	Gilles	Mme	LEPELLE	Claudine										
25395	MONTFAUCON	Mme	POTY	Alain	Mme	MOLLIER	Christine	Mme	JEUNET	Laurent	Mme	MAUGEY	Nadia										
25397	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	Mme	GROSJEAN	Laurence	M	BONZON	Dider	M	DUCHÉZEAU	Pascal	M	COTTINY	Marcel										Mme JACQUINOT Isabelle
25413	MOUTHE	Mme	BERTHET	Emmanuel	M	THONNET	Maxime	M	PONCELET	Clément	Mme	SALVI	Rosine										
25418	NANCRAY	Mme	CATTET	Frédéric	Mme	TROUDE	Bettina	Mme	KURTZMANN	Barbara	M	JEHL	Patrick										

N° INSEE	COMMUNES	1 ^{er} C M	NOVI 1 ^{er} C M	PRENOM 1 ^{er} C M	2 ^{ème} C M	NOM 2ème C M	PRENOM 2ème C M	3 ^{ème} C M	NOM 3ème C M	PRENOM 3ème C M	4 ^{ème} C M	NOM 4ème C M	PRENOM 4ème C M	5 ^{ème} C M	NOM 5ème C M	PRENOM 5ème C M	1er suppléant	2ème suppléant	3ème suppléant	4ème suppléant	5ème suppléant	
25434	ORNANS	M	HUGON	Benoît	Mme	OLIVIER	Corinne	Mme	VOIRIN	Sylvie	Mme	JEANNEY	Christine	M	ROLAND	Jean-Louis	M CHEVASSU Bernard	Mme BUCHIN Lisa	M SERVANT Thibaut	Mme VERNEREY Marie-Christine	M PERNIN Daniel	
25156	PAYS-DE-CLERVAL	M	CARTERON	Julien	Mme	PARENT	Caroline	Mme	CORDELER	Emmanuelle	M	MOREL	René	Mme	ROUGEOT	Claude						
25454	PIREY	M	COUESMES	Gérard	Mme	FEUVRIER	Dominique	Mme	GUERN	Sozick	M	PICARD	Sylvain	Mme	BUGNON	Julie						
25463	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS	M	BOULET	Jérôme	Mme	KIÉNÉ	Christelle	M	WERLÉ	Donatien	M	BILLEY	Olivier	M	CHOLLEY	Guy						
25462	PONTARLIER	Mme	JACQUET	Valérie	Mme	SCHMITT	Michelle	M	BÉDOURET	Patrick	Mme	DROZ-BARTHOLET	Martine	M	GUINOT	Gérard						
25495	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	M	MOYSE	Jean-Pierre	M	DESSIRIER	Emmanuel	M	HUSY	Jean-Noël	M	BARDEY	Roland	Mme	ROY	Marie-Christine						
25508	ROULANS	M	LIMONET	André	M	HUMBERT	Louis	M	TRUCHE	René	Mme	GLOSA	Sylvie	Mme	GARNIER	Véronique						
25532	SAÛNE	M	RIGAL	Philippe	Mme	RAHON-SIMON	Delphine	Mme	SAUVONNET	Nadine	M	CUCHE	Jérôme	M	LECALLE	Maric						
25539	SELONGCOURT	Mme	MAUFFREY	Madeleine	M	LIEGEART	Patrick	Mme	MABIRE	Lysiane	M	TISSERAND	Denis	M	BEE	Sergio						
25547	SOCHAUX	Mme	MUNIER	Martine	M	CRAMOTTE	André	Mme	LAMARRE	Pascale	M	NUITA	Olivier	Mme	CONTIN	Jacqueline	M BONNET Patrick	M BOCAHUT Olivier	Mme BEL Myriam	M BRANDT Jacques		
25560	THISE																					
en attente de nomination																						
25578	VALDAHON	Mme	KONIG	Christiane	M	LAPOIRE	Bernard	Mme	CART-GRANDJEAN	Martine	Mme	LOMBARD	Colette	M	GIRAUD	Eric						
25580	VALENTIGNY	Mme	GAUTIER	Stéphanie	M	LOFES	Armando	Mme	COQU	Elisabeth	Mme	SALVIER	Claude-Françoise	M	MOSSINA	Pierre						
25601	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	Mme	ANDREY	Sandra	Mme	LEVACHER	Fabienne	Mme	HUMBERT	Céline	M	CHAUVET	Jean	Mme	BONNET	Aurore						
25614	VELUX-CHARMONT	Mme	BARTHES	Renée	Mme	SONNET	Isabelle	M	TSCHAEGLE	Laurent	Mme	BAVEREL	Valérie	Mme	BELLY	Emilie						
25321	VILLERS-LE-LAC	M	VERNOT	Romain	Mme	MICHEL	Muriel	M	SURDOL	Philippe	M	EME	Thierry	Mme	SAUPHAR-CABRERA	Laurie						
25632	VOULLEAUCOURT	Mme	PRÉTOT	Joëlle	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie	M	BURIEZ	Christian-Thomas	Mme	BOUET	Corinne	M	DECREAENE	Simon						